

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2024 - 103133 - 2023 B 21306 - 382 506 079 - COMPAGNIE EUROPEENNE DE
GARANTIES ET CAUTIONS

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS
Exercice 2023

SOMMAIRE

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS	2
1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	4
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	6
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	9
6. AUTRES INFORMATIONS.....	22

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

BILAN AU 31/12/2023

En milliers euros

ACTIF	notes	2023	2022	PASSIF	notes	2023	2022
Actifs incorporels	4	25 198	30 237	Capitaux propres	6	704 854	738 567
				Capital		262 391	262 391
Placements	1	4 034 942	4 032 105	Primes de fusion		66 563	66 563
Terrains et constructions		196 124	205 770	Primes d'émission		133 069	133 069
Avec les entreprises liées		2 765	2 765	Réserve de capitalisation		0	0
Autres placements		3 836 053	3 823 570	Réserves ordinaires		174 952	174 952
Créances dép. chez cédantes		0	0	Report à nouveau		134	54
				Résultat de l'exercice		67 745	101 538
				Passifs subordonnés		552 181	552 187
				Emprunt subordonné		552 181	552 187
Part cess./Prov Techniques	2	26 390	21 480	Provisions techniques	7	3 238 891	3 128 871
Provision Primes non acquises		842	0	Provision Primes non acquises		2 945 971	2 860 663
Provision pour sinistres		25 547	21 480	Provision pour sinistres		292 920	268 208
Créances	3	310 136	258 364	Provision risques et charges	8	5 585	4 781
PANE		6 654	5 891				
Autres cr./ opérations ass		3 163	3 714	Dettes pour Dépôts Réassureurs		57	55
Sur opérations de réassur.		5 449	1 873				
Etat, organismes sociaux		60	19	Autres Dettes	9-10	158 847	194 414
Personnel		1 186	0	Sur opérations assurance		74 213	102 971
Débiteurs divers		293 623	246 867	Sur opérations de Réassurance		10 026	12 202
				Sur établissements de crédits		2 053	327
Autres Actifs		14 386	20 277	Emprunts et dettes financières		-75	-38
Actifs corporels d'exploitation	4	17	305	Dépôts et cautionnements reçus		6 268	6 266
C/C et caisses		14 369	19 971	Personnel		14 255	13 069
				Etat, organismes sociaux		10 786	8 613
				Créanciers divers		41 321	51 004
Comptes régularisation actif	5	263 620	269 390	Comptes régul. Passif	11	14 257	12 978
ICNE		18 310	15 225	Produits Constatés d'avance		14 257	12 978
FAR		215 700	234 184	Autres		0	0
Charges constatées d'avance		407	464				
Autres		29 202	19 516				
TOTAL ACTIF		4 674 671	4 631 852	TOTAL PASSIF		4 674 671	4 631 852

HORS BILAN AU 31/12/2023

En milliers d'euros

Tableau des engagements reçus et donnés	Notes	2023	2022
1 - Engagements reçus	12	286 236	207 608
2 - Engagements donnés	12		
2.g Autres engagements donnés FCPR		42 084	35 752
3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		5 646	5 662

Compte de Résultat au 31/12/2023

En milliers d'Euros

COMPTE TECHNIQUE	Notes	2023			2022
		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Nettes	Net
Primes acquises		425 345	123 826	301 519	329 701
<i>Primes</i>	13-15-18	510 653	125 093	385 560	565 201
<i>Variation des PNA</i>		-85 308	-1 266	-84 042	-235 500
Produits des placements alloués				37 070	31 692
Autres produits techniques	13			2 058	2 641
Charges des sinistres	14	-91 645	-10 425	-81 220	-80 712
<i>Prestations et frais payés</i>	14-15	-86 946	-6 781	-80 165	-52 167
<i>Provisions pour sinistres</i>		-4 699	-3 644	-1 056	-28 544
Participation aux résultats				13	135
Frais d'acquisition et d'administration	19			-122 668	-123 719
<i>Frais d'acquisition</i>				-130 807	-127 986
<i>Frais d'administration</i>				-14 674	-14 187
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>				22 814	18 453
Autres charges techniques				-41 583	-42 798
Résultat technique				95 188	116 940
COMPTE NON TECHNIQUE					
Produits des placements	16			95 553	158 246
<i>Revenus des placements</i>				51 343	59 921
<i>Autres produits des placements</i>				14 783	4 291
<i>Profits de réalisation des placements</i>				29 427	94 034
Charges des placements	16			-50 350	-119 021
<i>Frais de gestion et frais financiers</i>				-23 509	-14 728
<i>Autres charges des placements</i>				-18 753	-15 253
<i>Pertes prov. / réalisation des placements</i>				-8 089	-89 040
Produits des placements transférés				-37 070	-31 692
Autres produits non techniques				315	250
Résultat exceptionnel	17			-1 699	-60
<i>Produits exceptionnels</i>				28	72
<i>Charges exceptionnelles</i>				-1 727	-132
Participation des salariés	20			-1 918	-1 043
Taxe sur les bonis malis				-1 889	1 550
Impôt sur les bénéfices	21			-30 385	-23 632
RESULTAT DE L'EXERCICE				67 745	101 538

Le résultat par action après impôt, participation et amortissements et à répartir au titre de 2023, est fixé à 4,65 € par action contre 6,96 € au titre de 2022.

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS - EXERCICE 2023

1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	4
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	6
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	6
5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	9
6. AUTRES INFORMATIONS	22

1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (la Compagnie) est une société d'assurance agréée (branche 15 – cautions –, branche 13 – responsabilité civile générale, branches 8 et 9 - assurances construction, branche 16 - pertes pécuniaires diverses et branche 14 – Crédit), filiale de BPCE SA, spécialisée dans l'émission de cautions et de garanties financières au profit des particuliers, des professionnels, des collectivités locales et des entreprises.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**2.1. L'activité en 2023**

Les primes émises brutes diminuent de 168,7 millions d'euros (- 24,84 %) pour atteindre 511 millions d'euros en 2023, dans un contexte de net ralentissement de la production de crédits immobiliers en France (-40 % ; source Banque de France).

Le résultat technique passe de 116,9 à 95,2 millions d'euros (- 18,60 %) en lien avec une diminution des primes acquises liée à la baisse des remboursements anticipés sur les crédits immobiliers cautionnés, tandis que la sinistralité globale reste contenue sur l'année (+ 3% vs 2022).

2.2. Entrée en vigueur des normes IFRS17 et IFRS9 en 2023 & Arrêté anticipé

L'année 2023 marque l'entrée en vigueur simultanée des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 pour les compagnies d'assurances. Ces deux normes apportent des changements significatifs à la manière dont les compagnies d'assurances évaluent et présentent leurs contrats et leurs instruments financiers.

A des fins de contribution aux résultats consolidés du Groupe BPCE, la Compagnie européenne de garanties et cautions applique la norme IFRS 17 ainsi que la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2023 avec un comparatif au 1er janvier 2022 pour les deux normes.

Au 1er janvier 2023, l'impact cumulé de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à -67 millions d'euros. La CSM au 1er janvier 2023 est de 1 394 millions d'euros. A la clôture, les capitaux propres IFRS17/IFRS9 sont de 693 M€ et la CSM atteint 1 472 millions d'euros.

La mise en place de la norme IFRS 17 et la complexité des calculs en découlant implique la mise en œuvre d'un arrêté en fast-close en normes sociales et en IFRS afin d'être en mesure de tenir les délais de remontée au Groupe. Ainsi, un process de fast-close anticipé est appliqué sur l'arrêté du 31/12/2023 (et depuis l'arrêté du 31/12/2022), avec comme principes :

- Comptabilisation des flux estimés des mois de novembre et décembre sur la partie Activité,
- Comptabilisation des flux estimés du mois de décembre sur les frais généraux,
- Extournes au 31/12/2023 des flux réels de novembre et décembre ayant fait l'objet d'une estimation (pour comptabilisation en 2024),
- Mise en place d'un processus d'analyse des écarts entre flux estimés et flux réels, et chiffrage des impacts en résultats pour comptabilisation d'ajustement si nécessaire.

Au 31/12/2023, les impacts résultant des écarts entre flux réels et flux estimés s'élevait à - 1,1 M€ en résultat net en normes sociales, et n'a pas fait l'objet d'ajustement dans les comptes.

2.3. Mise au rebut Spark

Dans le cadre du projet de revue de trajectoire SI sur les métiers Corporate, les développements réalisés sur les périmètres ADBAI-CMI (dans le cadre du projet Spark) ne seront pas réutilisés, c'est pourquoi ils ont été mis au rebut. Le montant s'élève à 1,6 M€.

2.4. Groupe tva

La Compagnie Européenne de garanties et cautions est membre du groupe de TVA mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023 au sein du groupe BPCE.

Ce dispositif a pour principal intérêt de protéger le groupe BPCE contre la disparition du régime de partage des frais dans les secteurs bancaire et de l'assurance. Le groupe TVA a pour principal effet de neutraliser des flux internes au groupe.

2.5. Changement d'adresse

Depuis le 05 juin 2023, le siège social de CEGC a été transféré du 16 rue Hoche à Puteaux (92800) au 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

CEGC a souscrit un contrat d'abonnement passeport auprès de BPCE IE qui propose des services d'abonnements à des espaces de travail individuels et collectifs.

Les impacts sur les comptes sont développés dans les notes relatives aux immobilisations et amortissements.

2.6. Réassurance

Afin de financer la croissance du besoin de solvabilité résultant de la croissance des encours de crédit immobilier cautionnés (+ 4 % sur l'année) CEGC a procédé à l'augmentation de la capacité de réassurance sur les cautions de prêts immobiliers (avec prise d'effet au 01/01/2024) de + 77 M€, pour un total de 2 582 M€.

Le reste des couvertures traditionnelles (transfert de risques sous forme de quote-part ou excédent de sinistres) a été renouvelé en fin d'année 2023.

2.7. Rapprochement d'encours avec les réseaux CE et BP

CEGC réalise trimestriellement des travaux de rapprochement entre la base d'encours cautionnés et celles des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires sur les crédits immobiliers.

Depuis fin juin 2023, cinq partenaires supplémentaires ont été rapprochés : le Crédit Foncier, le Crédit Coopératif et la Banque BCP du côté des Caisses d'Epargne et la Banque de Savoie et la Banque Palatine du côté des Banques Populaires. Ces partenaires intégreront les rapprochements trimestriels réguliers. La mise à jour, dans les bases de gestion des cautions, des prêts immobiliers aux particuliers ayant fait l'objet de remboursements anticipés par les emprunteurs a conduit à constater une réduction des encours cautionnés de 6,6 Md€ sur l'année 2023 et une reprise de PPNA de 57,7 M€ pour les Caisses d'Epargne, ainsi qu'une réduction d'encours cautionnés de 1,3 Md€ et une reprise de PPNA de 13,3 M€ pour les Banques Populaires.

2.8. Financier

L'évolution des marchés financiers en 2023 a été fortement marquée par les décisions des banques centrales, dans un contexte de lutte contre l'inflation.

Suivant les décisions des banques centrales, les taux monétaires ont atteint leur plus haut niveau en 2023. Le taux de dépôt de la BCE se situe ainsi à 4% en fin d'année 2023 (soit +1% sur l'année 2023).

Sur la fin de l'année 2023, les anticipations de politique monétaire moins restrictive des banques centrales ont fait grimper les marchés actions : l'indice CAC 40 termine à 7543 points, soit +16,5 % par rapport à sa valeur du 31/12/2022, enregistrant sa troisième meilleure performance en dix ans. Au total, sur l'ensemble de l'année, l'Eurostoxx 50 a augmenté de 19,2%.

Les taux obligataires souverains se sont détendus sur les derniers mois de l'année : Le taux OAT 10 ans termine à 256 pbs, soit -56 points de base par rapport au 31/12/2022, après avoir culminé à 3,6 % début octobre 2023.

Dans ce contexte, CEGC a maintenu une large part monétaire dans son allocation d'actifs et a poursuivi une gestion prudente des actifs de placement (réduction de la durée, réinvestissement obligataire souverain)

Le **résultat financier** 2023 s'élève à 45,2 M€ en hausse de 6 M€, +15,3 % sur un an), principalement dû à la hausse rendements monétaires.

2.9. Mise en production de l'outil IMX corporate

Dans le cadre de l'amélioration et la modernisation des outils de gestion, un nouvel outil de gestion des sinistres a été mis en production en janvier 2023. Il permet de gérer l'ensemble des sinistres Corporate.

Il est arrimé à IMX retail, créant ainsi un système de gestion unique pour l'ensemble des sinistres de la Compagnie.

3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et à celles du code des assurances. Les comptes individuels de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sont présentés en milliers d'euros (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes aux comptes).

4.1. Actifs incorporels et corporels

Les actifs corporels figurent au bilan pour leur valeur historique, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation ci-dessous.

	Durée de vie (En année)	Mode d'amortissement
Logiciels et développements internes	5	Linéaire
Agencements des constructions	10	Linéaire
Matériel de transport	4	Linéaire
Matériel informatique	4/3	Linéaire
Matériel de bureau	5	Linéaire
Mobilier de bureau	5	Linéaire

Les actifs incorporels se composent essentiellement de logiciels informatiques. Ils figurent au bilan au coût historique et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur cinq ans selon la méthode retenue par le groupe.

4.2. Placements

Les placements sont comptabilisés et évalués conformément au règlement ANC N° 2015-11, Livre I – Titre II.

- Coût d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Placements immobiliers : ce poste est principalement constitué des parts et actions des sociétés immobilières non cotées qui sont retenues pour leur prix d'achat ; les frais d'acquisition afférents sont inscrits en charge dans l'exercice de leur acquisition. Chaque année, la Compagnie fait effectuer une actualisation de l'expertise retenue pour valoriser ces biens à leur juste valeur (valeur vénale).

Placements financiers : les placements financiers sont retenus pour leur prix d'achat hors frais, net des coupons courus à l'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au prix

du marché au dernier jour de l'exercice si les titres sont cotés ou à leur valeur probable de négociation s'ils ne le sont pas.

Certaines valeurs qui ne sont pas négociées sur un marché actif font l'objet d'une valorisation selon l'approche mark to model (essentiellement par actualisation des cash flows).

- Provisions

Provision pour dépréciation durable : Pour les valeurs non amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré. Pour les valeurs mobilières, une dépréciation à caractère durable est présumée lorsque le placement se situe dans une période de baisse durable (titres en situation de moins-value latente de plus de 20%, depuis plus de six mois).

Au 31 décembre 2023, une décote de 5 % sur la valeur liquidative des fonds classés comptablement en FCPR a été appliquée en raison de leur faible liquidité.

Titres amortissables : les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-9 du code des assurances et valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 pour lesquelles l'entité a l'intention et la capacité de détention à maturité : les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur comptable et la valeur de réalisation ne font pas l'objet de provision pour dépréciation financière sauf en cas de risques de défaillance de l'émetteur.

Titres non amortissables (article R. 343-10 du code des assurances) : les valeurs inscrites au bilan s'entendent nettes des éventuelles provisions constituées ligne à ligne au titre des dépréciations durables.

Provision pour risque d'exigibilité : Selon les dispositions de l'article R.343-3 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est calculée lorsque la valeur comptable nette de l'ensemble des titres et immeubles relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances est supérieure à la valeur globale de ces mêmes actifs. La valeur globale des actifs retenue correspond au cours moyen calculé sur les 30 jours précédents la clôture de l'exercice ou, à défaut, au dernier cours coté avant cette date. La société effectue alors une dotation à la PRE correspondant au tiers du montant de la moins-value latente nette globale (sans que le montant de la PRE ainsi constituée au bilan n'excède le montant de la moins-value nette globale à la clôture). Au 31/12/2023, aucune PRE n'a été constatée.

- Produits et charges financières

La différence entre le prix d'acquisition des valeurs amortissables et leur prix de remboursement est rapportée au compte de résultat sur leur durée de vie résiduelle. Ce rattachement est effectué selon une méthode actuarielle. Les plus ou moins-values de cession des titres sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges des placements initialement comptabilisés en résultat non technique sont affectés au résultat technique conformément aux dispositions de l'article 337-12 du règlement ANC n° 2015-11.

4.3. Créances nées d'opérations d'assurance directe

- Primes acquises et non émises (PANE)

Les PANE sont calculées sur le périmètre des cautions ayant pris effet avant le 31 décembre 2023 et sur lesquelles les primes n'ont pas encore été émises (facturation à terme échu, par exemple).

- Autres créances nées d'opérations d'assurance

Toutes les primes émises sont comptabilisées au fur et à mesure de la délivrance des cautions dans le poste « autres créances nées d'opérations d'assurance ».

4.4. Provision pour primes non acquises (PPNA)

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date d'échéance de la garantie couverte par les primes émises. Elle est calculée au prorata temporis.

4.5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Le montant reporté est calculé sur la base de méthodes statistiques. La durée d'amortissement des frais d'acquisition reportés de l'activité des administrateurs de biens et des agents immobiliers a été maintenue à 12 mois (contre 14 mois pour le calcul de la PPNA). Ces frais sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date d'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais et, au maximum, sur une durée de cinq ans.

4.6. Autres créances

Les autres créances sont constituées des créances sur les assurés, sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Elles incluent les créances nées d'opérations de réassurance ainsi que les créances sur sinistres nettes de provisions au titre des cautions solidaires de prêts.

- Créances sur sinistres brutes

Les créances détenues par la Compagnie, subrogée dans les droits du bénéficiaire de la garantie (la banque prêteuse) à l'encontre du débiteur (emprunteur défaillant), sont inscrites au bilan pour le montant des sinistres réglés, frais de recouvrement répétables, intérêts de retard et accessoires inclus, déduction faite des recouvrements effectués.

- Intérêts de retard sur créances sur sinistres

Les intérêts de retard sont calculés à partir de la date de survenance du sinistre en fonction du taux contractuel de la créance ou, en l'absence de convention, du taux d'intérêt légal, en tenant compte des recouvrements perçus chaque année.

- Provisions pour dépréciation des créances sur sinistres

Les provisions pour créances sur sinistres se fondent sur l'évaluation statistique de l'espoir de recouvrement obtenu de la manière suivante :

- Projection sur 13 ans (les créances de plus de 13 ans sont provisionnées à 100 %) ;
- Prise en compte d'une marge pour risque appliqué à l'espoir de recouvrement brut, correspondant à un quantile 25% de la distribution de l'espoir de recours.

La dotation ou la reprise de provision correspondante est classée en charge de sinistres.

4.7. Provision pour sinistres à payer (PSAP)

La PSAP représente l'estimation du coût futur de l'ensemble des sinistres survenus non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non encore déclarés.

4.8. Prévision de recours à encaisser

- Prévision de recours sur les cautions solidaires de prêts

Sur l'activité des particuliers, la prévision de recours sur sinistres à payer, hors dossiers spécifiques, est estimée en fonction des possibilités de recouvrement sur sinistres au taux de 68 % qui correspond à une moyenne du taux de recours ultime estimé (best estimate) à 77,5 %, auquel est appliquée une marge de prudence de 12,5 %.

Sur l'activité des professionnels, le taux appliqué est de 65 % pour l'immobilier professionnel.

Les prévisions de recours sont incluses dans le poste « provision de sinistres à payer ».

- Prévision de recours sur les cautions autres que les cautions de prêts

La prévision de recours est fondée sur le montant des sûretés réelles dont la Compagnie bénéficie. En l'absence de sûreté réelle, elles sont établies, selon la capacité à recouvrer la créance, sur appréciation du comité contentieux et provisionnement le cas échéant.

4.9. Réassurance

Le poste enregistre les primes versées aux réassureurs nettes des commissions prévues dans les traités ainsi que la prise en charge par le réassureur des charges de sinistres, nettes de recours.

4.10. Provision pour frais de gestion de sinistres

La provision pour « frais futurs de gestion des sinistres » (PFGS) est calculée à partir de la projection du nombre de dossiers en gestion dans les années ultérieures, ainsi que des coûts unitaires de réévalués chaque année.

4.11. Engagements sociaux

Les indemnités de départ en retraite et avantages similaires sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge, de l'ancienneté et de la probabilité de présence à la date d'attribution.

Le calcul tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements. Il opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés).

Le 5 novembre 2021, l'ANC a modifié sa recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ce texte introduit un choix de méthode pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait que le bénéficiaire soit présent lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Il s'agit principalement des Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

La Compagnie a appliqué ce texte pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. La méthode retenue est de répartir les droits à prestation à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

4.12. Présentation des charges par destination

Les charges sont comptabilisées par destination, en distinguant respectivement les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et d'administration des primes, les autres charges techniques et les frais de gestion des placements. Elles sont réparties à partir de la ventilation des charges par nature par le biais de clés analytiques.

4.13. Fonds de garantie

Deux fonds à caractère mutuel sont actuellement gérés par la Compagnie : l'un est géré directement par la CEGC, le second est en partenariat avec la SIAGI et a été abondé jusqu'en 1999 par les Caisses d'Épargne. Il n'y a plus de cotisations, les deux fonds sont gérés en run-off.

Les dépôts de garantie sont restitués aux clients lorsque les prêts arrivent à bonne fin. Il revient au gestionnaire des fonds de définir, pour chacun d'entre eux, la rétention sur les dépôts versés en fonction de la sinistralité constatée ou prévue.

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1 Placements

L'encours du portefeuille de placements, dont la gestion des actifs cotés est majoritairement déléguée à Ostrum Asset Management (Groupe BPCE), s'établit à plus de 4 Md€ en valeur bilan nette de provision à fin 2023, en légère hausse de + 6 M€, soit + 0,2 %. Cette progression provient principalement de :

- La baisse nette de -716 M€ sur l'encours de parts d'OPCVM monétaires, liée aux réinvestissements obligataires effectués dans l'année ;
- L'augmentation de + 682 M€ des obligations, en valeur bilan nette de provisions :
 - o Investissements de 757 M€ en 2023 ;
 - o Tombées (remboursements) et cessions de 75 M€ ;
- L'augmentation + 47 M€ sur les poches actions et FCPR :
 - o Investissements de 77 M€ ;
 - o Cessions de 25 M€ ;
- La baisse de -9,6 M€ des placements immobiliers en valeur bilan nette de provisions, liée en partie à de nouvelles dotations de provision pour dépréciation de - 6,4 M€ en 2023.

- La hausse des intérêts courus non échus pour plus de 3 M€

En K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et amort.	Dotations (-) Reprises (+) de provisions	31/12/2023
I - PLACEMENTS	4 032 105	1 712 013	-1 698 156	-11 020	4 034 942
Placements immobiliers	206 319	4 986	-8 208	-6 424	196 672
Titres de participation Entreprises liées	2 216	0	0	0	2 216
Actions cotées et FCPR	138 433	76 894	-25 327	-5 038	184 963
Parts d'OPCVM	1 480 255	872 883	-1 589 188	442	764 392
Obligations	2 204 881	757 250	-75 433	0	2 886 698
Autres placements (*) :					
- dépôts à terme	0	0	0	0	0
- autres dépôts	0	0	0	0	0
II - ACTIFS ASSIMILES	15 225	0	3 085	0	18 310
Intérêts courus non échus sur obligations	15 225	0	3 085	0	18 310
TOTAL	4 047 330	1 712 013	-1 695 071	-11 020	4 053 252

*Les valeurs d'achat et les valeurs nettes n'incluent pas de surcote/décote

en K€	2023				2022			
	Prix d'achat	Prov. & amort.	Valeur nette	Valeur de réal.	Prix d'achat	Prov. & amort.	Valeur nette	Valeur de réal.
Valeurs affectables à la représentation des engagements réglementés								
I - PLACEMENTS	4 062 596	-27 654	4 034 942	3 851 149	4 048 736	-16 631	4 032 105	3 684 393
Placements immobiliers	218 079	-21 406	196 673	206 832	221 298	-14 979	206 319	223 061
Actions et autres titres à rev. Var. (hors Opvcvm)	193 427	-6 248	187 179	207 526	141 859	-1210	140 649	147 959
Parts OPCVM	764 392	0	764 392	769 513	1 480 697	-442	1 480 255	1 472 841
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 886 698	0	2 886 698	2 667 279	2 204 881	0	2 204 881	1 840 532
Autres prêts et assimilés (*)	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements évalués selon R343-09	2 886 698	0	2 886 698	2 667 279	2 204 881	0	2 204 881	1 840 532
Placements évalués selon R343-10	1 175 898	-27 654	1 148 244	1 183 871	1 843 854	-16 631	1 827 224	1 843 862
II - ACTIFS ASSIMILES	18 310	0	18 310	18 310	15 225	0	15 225	15 225
Intérêts courus non échus sur obligations	18 310	0	18 310	18 310	15 225	0	15 225	15 225
TOTAL I et II	4 080 906	-27 654	4 053 252	3 869 460	4 063 961	-16 631	4 047 330	3 699 618

Note 2**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques**

en k€	2023	2022	Variation
Part des réassureurs dans les PPNA	0	0	+ 0
* Provision des primes cédées nette des frais de gestion	0	0	+ 0
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	25 547	21 480	+ 4 068
* Part des réassureurs dans les SAP sur les cautions de prêts	- 6	-	6
- dont Marché des particuliers	-	-	-
* Part des réassureurs dans les SAP en quote-part sur les autres cautions	25 596	20 873	+ 4 723
* Part des réassureurs dans les SAP en excess loss	-54	1 019	- 1 073
* Part des réassureurs dans les prov. pour risques en cours (primes XL à constituer)	12	-412	+ 424
TOTAL part des cessionnaires dans les provisions techniques	25 547	21 480	+ 4 068

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 25,6 M€ au 31.12.2023 contre 21,5 M€ au 31.12.2022. Il s'agit de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres des activités CMI, promotion immobilière, ADB-AI, entreprises et run-off. L'augmentation de la part des réassureurs provient principalement de la cession de la PSNEM sur le risque construction CMI.

Pour les activités de caution de prêts aux particuliers, aux professionnels, aux ES-LS et aux PME, la part des réassureurs dans les provisions techniques est nulle au 31.12.2023 comme au 31.12.2022 à la suite de l'application d'un clean-Cut en fin d'année. La procédure de clean-Cut vise à apurer l'ensemble des provisions et prévisions de recours cédées et à les inscrire en sinistres payés et recours encaissés cédés. Le risque résiduel est ainsi conservé par CEGC.

Note 3**Créances**

La ventilation des créances selon leur durée résiduelle est sans objet, toutes les créances étant immédiatement exigibles (durée < 1 an). Le détail des postes de créances est le suivant :

En K€	2023	2022	Variation
PANE	6 654	5 891	+ 763
Primes acquises non émises brutes	7 020	6 294	+ 726
Primes à annuler	-366	-403	+ 37
Autres créances s/ opérations assurances	3 163	3 714	- 551
Primes à recevoir	0	0	+ 0
Assurés	3 163	3 714	- 551
Créances sur opérations de réassurance	5 449	1 873	+ 3 576
Créances sur réassurance / sinistres cautions de prêts	5 449	0	+ 5 449
Créances sur réassurance / sinistres autres cautions	0	1 873	- 1 873
ETAT & ORGANISMES SOCIAUX	60	19	+ 42
PERSONNEL	1 186	0	+ 1 186
DEBITEURS DIVERS	293 623	246 867	+ 46 755
Créances / sinistres nettes de provisions	258 314	223 993	+ 34 321
Créances sur débiteur / sinistres	737 960	663 599	+ 74 361
Provisions s/ créances sinistres	-479 646	-439 606	- 40 040
Autres débiteurs	35 309	22 874	+ 12 435
TOTAL - Créances	310 136	258 364	+ 51 772

Les créances nées d'opérations d'assurance directe (PANE et autres créances s/ opérations d'assurances) présentent un solde de 9,8 M€ au 31.12.2023 contre un solde de 9,6 M€ au 31.12.2022. Ces créances sont essentiellement composées de :

- PANE nette de PAP pour 6,7 M€ contre 5,9 M€ au 31.12.2022, cette augmentation est liée à la progression du volume de factures à terme échu sur l'activité des entreprises et à un décalage temporel dans la facturation de certains contrats cautions structurées ;
- Créances assurées nettes de provisions pour 3,2 M€ contre 3,7 M€ au 31.12.2022 : il n'y a plus de primes à recevoir en raison du nouveau process de règlement des primes sur les cautions de prêts immobiliers aux particuliers qui ne permet plus de recevoir d'encaissements avant l'enregistrement en primes émises.

Le poste « Débiteurs divers » s'élève à 293,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 246,9 M€ au 31 décembre 2022. Il comprend les créances (principal, intérêts et accessoires) à recouvrer nettes de provisions, détenues par subrogation après paiement des sinistres sur les cautions de prêts aux particuliers et aux professionnels, qui ont fortement augmenté en 2023.

Note 4 Actifs immobilisés

Les immobilisations incorporelles, présentées au bilan net des amortissements et provisions, sont essentiellement des logiciels informatiques acquis ou développés par la Compagnie.

Le poste « Développements internes » correspond notamment aux applicatifs de gestion des différentes activités de la compagnie.

Les actifs incorporels sont également constitués des fonds de commerce suivants :

- le fonds de commerce lié à l'activité de contrôle des contrats de construction pour une valeur de 45,7 K€, déprécié en totalité ;
- le fonds de commerce de la Compagnie à La Réunion pour une valeur de 99,1 K€ ;
- les fonds de commerce rachetés à The St Paul International Insurance Compagny Limited concernant, d'une part, les cautions délivrées aux gestionnaires de stations-services au bénéfice des compagnies pétrolières et, d'autre part, l'activité des professions réglementées des administrateurs de biens et agents immobiliers et des entreprises de travail temporaire, pour des valeurs respectives de 185 K€ et 150 K€ ;
- le fonds de commerce provenant du rachat à Tourisme Expansion concernant les cautions de prêts brasseurs pour 301 K€ et déprécié en totalité (arrêt de l'activité) ;
- le fonds de commerce lié à l'activité douanes et accises provenant de la transmission universelle de patrimoine avec Cegi Courtage en 2007 pour une valeur de 335 K€ ;
- le fonds de commerce lié à l'acquisition du portefeuille CNP Cautions pour une valeur de 275 K€ dont la partie ETT a fait l'objet d'une cession en 2023 ;
- Le fonds de commerce lié à l'acquisition de la clientèle Cautialis pour 1 600 K€.

En valeur

Actifs immobilisés	2023			2022	Variation
	Brut	Amort. & provision	Net	Net	
Logiciels	4 507	-3 090	1 417	1 345	72
Développements internes	80 428	-62 081	18 348	19 502	-1 154
Immobilisations incorporelles en cours	2 789		2 789	6 746	-3 958
Fonds de commerce	2 991	-347	2 644	2 644	- 0
Total Immobilisations Incorporelles	90 715	-65 518	25 198	30 237	-5 040
Agencements des constructions	0	0	0	165	-165
Matériel informatique	0	0	0	3	-3
Matériel de bureau	0	0	0	0	0
Mobilier de bureau	0	0	0	21	-21
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	100	-100
Total Immobilisations Corporelles	0	0	0	289	-289
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	90 715	-65 518	25 198	30 526	-5 328

En variation

En K€	Brut 2022	Transferts	Acquisitions	Cessions	Brut 2023
Logiciels	3 854	0	653	0	4 507
Développements internes	76 834	2 343	1 251	0	80 428
Immobilisations incorporelles en cours	6 746	-2 343	-8	1 607	2 788
Fonds de commerce	2 991	0	0	0	2 991
Total Immobilisations Incorporelles	90 425	0	1 897	1 607	90 715
Agencements des constructions	4 600	0	0	4 600	0
Matériel informatique	34	0	0	34	0
Matériel de bureau	4	0	0	4	0
Mobilier de bureau	1 104	0	0	1 104	0
Immobilisations corporelles en cours	100	0	0	100	0
Total Immobilisations Corporelles	5 842	0	0	5 842	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	96 267	0	1 897	7 449	90 715

Les immobilisations incorporelles brutes augmentent de + 0,3 % entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023 soit une augmentation de + 0,3 M€, liée au développement du projet Icare Corporate-Inova. En valeur nette, les immobilisations incorporelles représentent 25,2 M€ au 31.12.2023 contre 30,2 M€ au 31.12.2022.

Les immobilisations corporelles brutes diminuent de 100 % entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023 en raison de la mise au rebut des immobilisations à la suite du déménagement en juin 2023 dans les nouveaux locaux. En valeur nette, les immobilisations corporelles sont nulles au 31.12.2023 contre 0,3 M€ au 31.12.2022.

La variation du poste immobilisations incorporelles en cours de 4 M€ est lié aux événements suivants :

- Dans le cadre du projet de revue de trajectoire SI sur les applicatifs de gestion Corporate, les développements réalisés sur les périmètres ADBAI-CMI (dans le cadre du projet Spark) ne seront pas réutilisés, c'est pourquoi ils ont été mis au rebut. Le montant de cession s'élève à 1,6 M€.
- La mise en production de l'outil de gestion de sinistres Corporate pour 2,3 M€.

Note 5 Comptes de régularisation – actif

Les frais d'acquisition reportés composent l'essentiel du poste (81,8% de son montant). Les frais d'acquisition reportés comprennent l'ensemble des charges engagées pour la commercialisation et la souscription des affaires (les commissions versées aux apporteurs d'affaires et les frais généraux). Ces frais sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date d'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais et, au maximum, sur une durée de cinq ans.

L'étalement des frais d'acquisition au 31 décembre 2023 s'effectue selon l'échéancier suivant :

En K€	TOTAL	N+1	N+2	N+3	N+4
FAR sur cautions de prêts	208 677	86 357	64 571	40 646	17 103
FAR sur autres cautions	7 023	5 172	1 400	390	61
TOTAL des FAR	215 700	91 529	65 970	41 037	17 164

Note 6 **Capitaux propres**

Compte tenu des décisions de l'Assemblée générale du 25 mai 2023, ayant approuvé les comptes au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont passés de 738,6 M€ au 31 décembre 2022 à 704,9 M€ à la clôture 2023.

Variation des capitaux propres

En K€	2022	Affectation du résultat et dividendes versés	Augmentation ou Diminution de capital	Résultat de l'exercice	Autres	2023
Capital social	262 391	-	-	-	-	262 391
Prime de fusion	66 563	-	-	-	-	66 563
Prime émission	133 069	-	-	-	-	133 069
Report à nouveau	54	80	-	-	-	134
Réserves ordinaires	174 952	-	-	-	-	174 952
Résultat	101 538	-101 538	-	67 745	-	67 745
TOTAL	738 567	-101 458	0	67 745	0	704 854

Note 7 **Provisions techniques**

En K€	2023	2022	Variation
Provisions pour primes non acquises	2 945 971	2 860 663	+ 85 308
Provisions pour sinistres	292 920	268 208	+ 24 712
- Provision pour sinistres à payer sur cautions de prêts	110 872	85 624	+ 25 248
- Provision pour sinistres à payer sur autres cautions	183 572	168 721	+ 14 852
- Provision pour sinistres à payer sur acceptations	0	0	+ 0
- Prov. / frais futurs de gestion du contentieux sur autres cautions	17 240	16 871	+ 369
- Prov. / frais futurs de gestion du contentieux sur cautions de prêts	65 682	58 962	+ 6 720
- à déduire Prévisions des recours à encaisser	-84 446	-61 970	- 22 476
- à déduire Prévisions des recours à encaisser sur acceptations	0	0	+ 0
TOTAL	3 238 891	3 128 871	+ 110 020

Le solde des provisions pour primes non acquises (PPNA) s'élève à 2 946 M€ au 31 décembre 2023, en progression de + 3 % par rapport à 2022.

Ces provisions sont composées de la manière suivante :

- Activité de cautions de prêts aux particuliers : 2 775 M€ au 31.12.2023 contre 2 693 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de + 3 % sur la période.
Le ratio PNA / encours cautionné est stable entre 2022 et 2023 à 1,1 %.
- Autres activités (autres cautions de prêts et clientèles corporate) : 171,42 M€ au 31.12.2023 contre 167,9 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de 2,1 % sur l'exercice s'expliquant principalement par les effets suivants :
 - Hausse des PNA de 4,3 M€ sur l'activité des professionnels s'élevant au 31.12.2023 à 87,3 M€. Le taux de PNA sur encours cautionné est stable à 2,05 % en 2023 contre 2,03 % en 2022 ;
 - Hausse des PNA de 1,6 M€ sur l'activité de l'économie sociale et du logement social s'élevant au 31.12.2023 à 57,5 M€. Le taux de PNA sur encours cautionné atteint 2,22 % ;
 - Baisse des PNA sur les autres activités de - 2,4 M€.

Le solde des provisions pour sinistres s'élève à 292 M€ au 31 décembre 2023, en hausse de 9 % par rapport à 2022.

Ces provisions sont composées de la manière suivante :

- Activité de cautions de prêts aux particuliers : 104 M€ au 31.12.2023 contre 92 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de 13 % sur la période.
- Autres activités (autres cautions de prêts et clientèles corporate) : 189 M€ au 31.12.2023 contre 176 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de 7 % sur la période s'expliquant principalement par les effets suivants :
 - Hausse des provisions pour sinistres de 22 M€ sur les garanties aux constructeurs de maisons individuelles du fait de la dotation de la PSNEM (Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés) sur l'assurance construction pour 10 M€ (provisionnement règlementaire à hauteur de 80 % des primes émises environ) et du provisionnement de plusieurs dossiers sur le segment des garanties financières, dont AST pour 12 M€, LES MAISONS GERARD RAFFIN SARL pour 2,7 M€, MAISONS EURO France pour 1,4 M€ et MAISONS DELTA SA pour 1,2 M€, partiellement compensé par la diminution des provisions sur le dossier SEISSIGMA (- 5,7M €);
 - Baisse des provisions pour sinistres de 6 M€ sur les cautions et garanties aux Entreprises avec notamment le dossier Caillé repris en totalité (6 M€) et de 4 M€ sur le segment ADB-AI avec notamment la reprise des provisions associées aux dossiers Syndic Immo Discount et Cabinet Fabre Immobilier à hauteur de 2,5 M€ chacun.

Note 8 Provisions pour risques et charges

En K€	2022	Dotation	Reprise	2023	Variation
Provision pour indemnités de fin de carrière	2 661	230		2 890	+ 230
Provision pour médailles du travail	595	88	89	594	- 1
Provision pour congés ancienneté	849	116	90	875	+ 26
Provision pour litige	293	918	18	1 193	+ 901
Provision redressement URSSAF	383	33	383	33	- 351
TOTAL	4 781	1 384	579	5 585	+ 805

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 5,6 M€ au 31.12.2023 contre 4,8 M€ au 31.12.2022. Elles comprennent principalement les provisions au titre des engagements sociaux et au titre des litiges :

- Indemnités de fin de carrière pour 2,9 M€ ;
- Médaille du travail pour 0,6 M€ ;
- Congés ancienneté pour 0,9 M€ ;
- Litiges pour 1,2 M€ ;
- Redressement URSSAF pour 33 k€ ;

En k€	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/23	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/22
Valeurs actualisées des engagements non financés (a)	0	2 890	875	594	4 359	0	2 661	849	595	4 105
Ecart actuariel et coûts des prestations passées (b)					0					
Juste valeur des actifs de couverture (c)					0					
Solde net au bilan (a)-(b)+(c)	0	2 890	875	594	4 359	0	2 661	849	595	4 105
Passif	0	2 890	875	594	4 359	0	2 661	849	595	4 105
Actif										
En k€	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/23	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/22
Coût des services rendus de la période		227	101	77	405		227	101	77	405
Coût financier	0	44	12	8	64	0	44	12	8	64
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 12 Engagements hors bilanEngagements reçus

En K€	2023	2022	Variation
Nantissement reçus des réassureurs (*)	5 646	5 662	- 15
Garanties reçues des assurés :	286 236	207 608	+ 78 627
- Hypothèques	159 093	143 504	+ 15 589
- Cautions bancaires	66 041	1 051	+ 64 990
- Droit représentatif d'engagement hors bilan remis en fiducie	0	0	
- Nantissements	61 101	63 053	- 1 952
TOTAL	291 882	186 546	78 612

(*) dont Hannover Ruckrsoch (2 732 K€), Axis Ré (720 K€), Odyssey Ré (461 K€) et Transatlantic Ré (424 K€).

Engagements donnés

En K€	2023	2022	Variation
Cautions données en garanties	0	0	+ 0
Engagements donnés financiers	42 084	35 752	+ 6 332
- FCPR - Investissement restant à libérer	0	0	+ 0
TOTAL	42 084	35 752	+ 6 332

Les engagements délivrés par CEGC dans le cadre de ses agréments sont inscrits au passif de son bilan, les engagements réglementés étant traduits par les provisions techniques couvrant le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats.

Note 13 Ventilation des primes et autres produits par secteur d'activité**a) Secteur : Assurance****Affaires directes**

En K€	2023	2022	Variation
Cautions Particuliers	364 128	529 801	- 165 672
Cautions Professionnels	17 975	19 098	- 1 123
Cautions ESLS	6 544	8 840	- 2 296
Sous-total des cautions de prêts	388 647	557 738	- 169 091
Cautions Constructeurs de maisons individuelles	22 407	28 341	- 5 934
Cautions Agents immobiliers et Administrateurs de biens	20 836	19 529	+ 1 307
Cautions Promotion immobilière	14 400	13 621	+ 779
Cautions Entreprises	53 424	28 380	+ 25 043
Cautions R.C.	0	1	- 1
Cautions loyers impayés	605	154	+ 451
Sous-total des autres cautions	111 672	90 026	+ 21 646
Variation des Primes acquises et non émises	726	-1 786	+ 2 513
Variation des Primes à annuler	37	-150	+ 187
Sous-total des affaires directes	501 082	645 828	- 144 746

Acceptations

En K€	2023	2022	Variation
Primes sur acceptations	9 571	33 551	- 23 980
TOTAL SECTEUR DE L'ASSURANCE	510 653	679 379	- 168 726

b) Autres produits techniques

En K€	2023	2022	Variation
Souscription et gestion des assurances techniques	1 618	2 094	- 476
Divers	439	547	- 108
TOTAL PRODUITS TECHNIQUES	2 058	2 641	- 584

TOTAL	512 711	682 020	- 169 310
-------	---------	---------	-----------

Au 31 décembre 2023, les primes émises brutes de cession en réassurance de CEGC sont en baisse de 168,7 M€ et atteignent 510,7 M€ contre 679,4 M€ au 31 décembre 2022.

Note 14 Charges de sinistres

En K€	2023	2022	Variation
Sinistres en principal décaissés	-187 356	-164 331	-23 025
Pertes et récupérations sur créances soldées	-19 086	-39 556	20 470
Frais de règlement des sinistres	-9 113	-7 368	-1745
Recours sur sinistres décaissés	168 487	154 848	13 639
Variations des provisions de créances sur sinistres	-39 878	1 730	-41 607
Prestations et Frais Payés nets de recours	-86 946	-54 677	-32 269
Intérêts sur créances / sinistres	20 013	9 340	10 672
Variation des provisions / sinistres à payer	-17 624	-40 590	22 966
Variation des provisions / frais futurs de gestion des sinistres	-7 088	-3 244	-3 844
Charge des provisions pour sinistres à payer	-4 699	-34 494	29 795
TOTAL	-91 645	-89 171	-2 474

La charge de sinistres brute de cession aux réassureurs s'élève à - 91,6 M€ au 31 décembre 2023 contre - 89,2 M€ au 31 décembre 2022, soit une sinistralité en augmentation de 2,5 M€ (+2,8 % vs l'exercice 2022).

Evolution des règlements de sinistres sur trois ans par exercice de survenance :

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
Inventaire 2023	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements	151 836	87 962	133 406	160 729	151 801
Recours	-72 914	-38 339	-52 319	-54 526	-12 831
Provisions de sinistres	25 024	29 932	33 614	63 031	85 253
Prévisions de recours	-24 828	-24 084	-41 733	-77 759	-91 431
Total sinistres	79 118	55 471	72 967	91 475	132 792
Primes acquises	322 235	349 958	330 103	443 881	425 345
Pourcentage sinistres / primes acquises	25%	16%	22%	21%	31%

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
Inventaire 2022	2019	2020	2021	2022	
Règlements	152 522	85 265	132 000	136 856	
Recours	-64 646	-32 864	-37 314	-24 689	
Provisions de sinistres	25 756	36 651	39 607	102 181	
Prévisions de recours	-31 659	-28 204	-55 301	-101 279	
Total sinistres	81 973	60 848	78 991	113 070	
Primes acquises	322 235	349 958	330 103	443 881	
Pourcentage sinistres / primes acquises	25%	17%	24%	25%	

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
Inventaire 2021	2019	2020	2021		
Règlements	150 678	82 232	116 678		
Recours	-54 882	-20 756	-12 466		
Provisions de sinistres	24 770	43 128	63 888		
Prévisions de recours	-39 585	-39 984	-71 614		
Total sinistres	80 982	64 620	96 486		
Primes acquises	322 235	349 958	330 103		
Pourcentage sinistres / primes acquises	25%	18%	29%		

Evolution des ratios sinistres / primes acquises sur cinq ans, par exercice de survenance :

S/PA	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Années 2019	27%	24%	25%	25%	25%
Années 2020		31%	18%	17%	16%
Années 2021			29%	24%	22%
Années 2022				25%	21%
Années 2023					31%

Note 15 Réassurance

En K€	2023	2022	Variation
Cessions - primes émises	-125 093	-114 178	- 10 914
Cessions - primes non acquises	1 266	-2	+ 1 269
Cessions - primes acquises	-123 826	-114 180	-9 646
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 781	2 510	+ 4 271
Part des réassureurs dans les provisions de sinistres	3 644	5 950	- 2 306
Cessions - charge de sinistres	10 425	8 459	1 965
Commissions reçues des réassureurs	22 814	18 453	+ 4 360
Solde de réassurance	-90 588	-87 268	- 3 320

Le solde de réassurance au 31.12.2023 s'élève à - 90,6 M€ contre - 87,3 M€ au 31.12.2022.

Le résultat de réassurance peut être décomposé par traités :

- - 53,6 M€ (charge pour la Compagnie) pour les traités « cautions de prêts » (particuliers, professionnels, ESLS et PME) contre - 62,3 M€ au 31.12.2022 ;
- - 36,9 M€ (charge pour la Compagnie) pour les traités couvrant les activités CMI, Pack'CO, promotion immobilière, entreprises, ADB-AI et Cautions structurées contre - 25 M€ au 31.12.2022.

Solde de réassurance cautions de prêts (Particuliers, professionnels, ESLS et PME) : - 53,6 M€

Nette de No Claim Bonus, les primes cédées s'élèvent à - 59,8 M€ (contre - 64,8 M€ au 31.12.2022) :

- 53,6 M€ au titre du traité de capital management
- 6,1 M€ au titre du traité en excédent de sinistres par débiteur (niveau de rétention de la première tranche fixé à 0,1 M€ avec une portée de 0,25 M€ et une rétention de la seconde tranche à 0,35 M€ pour une portée de 2,65 M€)

Le montant de sinistres cédés sur ces activités s'élève à 6,2 M€ au 31.12.2023 et se compose principalement de :

- La part des réassureurs dans les prestations payées pour 64,8 M€ ;
- Les recours cédés en réassurance pour - 58,7 M€ ;

La variation de la part des réassureurs dans les PSAP étant nulle suite au clean-Cut opéré en fin d'année.

Note 16 Produits et charges des placements

En K€	2023	2022	Variation
Revenus des participations	233	279	- 46
Revenus des placements immobiliers	8 301	10 724	- 2 423
Revenus des placements en actions	7 611	11 136	- 3 525
Revenus des placements en obligations	47 898	41 702	+ 6 196
Autres revenus	2 084	371	+ 1 713
Produits courants des placements	66 126	64 211	+ 1 915
Frais financiers avec les entreprises liées	-15 481	-6 877	- 8 604
Frais de gestion des placements	-5 577	-6 568	+ 991
Commissions, honoraires, intérêts et agios	-76	-75	- 1
Autres charges des placements	-7 872	-14 556	+ 6 684
Charges courantes des placements	-29 005	-28 076	-929
Plus-values réalisées	27 194	92 495	- 65 301
Reprises de provisions	2 233	1 539	+ 694
Dotations aux amortissements et provisions	-13 256	-1 905	- 11 351
Moins-values réalisées	-8 089	-89 040	+ 80 951
Produits et charges non courants	8 082	3 089	+ 4 993
Produits nets des placements financiers	45 203	39 224	+ 5 979

Le **résultat financier** 2023 s'élève à 45,2 M€, en hausse de 6 M€, (+ 15,2 %) sur un an, principalement dû aux résultats des fonds monétaires, réalisés sur l'année 2023.

Allocation des produits financiers

Les produits et charges des placements initialement comptabilisés en résultat non technique sont affectés au résultat technique conformément aux dispositions de l'article 337-11 du règlement ANC N° 2015-11, selon le calcul suivant :

En K€	2023	2022	Variation
(A) Produits nets des placements financiers	45 203	39 224	+ 5 978
Provisions techniques au net de réassurance (1)	3 212 501	3 107 391	+ 105 110
Capitaux propres (2)	704 854	738 567	- 33 713
(B) Taux d'affectation au résultat technique			
= (1) / (1) + (2)	82,01%	80,80%	- 1,21%
Total des produits financiers alloués (A x B)	37 070	31 692	+ 5 378

Note 17 Produits et charges exceptionnels

En K€	2023	2022	Variation
Pénalités sur contestation d'impôts et amendes	-	-	-
Produits cession immobilisations	28	72	-44
Produits exceptionnels	28	72	-44
Valeur nette comptable actifs cédés	- 1 727	132 -	1 595
Charges exceptionnelles	- 1 727	132 -	1 595
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 699	- 60 -	1 639

Le résultat exceptionnel est de - 1 699 K€ au titre de l'exercice 2023, lié à la mise au rebut des immobilisations à la suite du déménagement de l'entreprise.

Note 18 Ventilation des produits et charges techniques

La Compagnie exerce ses activités sous plusieurs branches d'agrément ministériel : la branche 15 - cautions, la branche 13 - responsabilité civile générale (RC), les branches 8 et 9 pour le produit Dommage Ouvrage Responsabilité Civile Décennale et la branche 16 - pertes pécuniaires diverses pour le produit de Garanties Loyers Impayés, ainsi que la branche 14.

L'activité assurance construction atteint 13 254 K€ en regard de 497 399 K€ de primes sur l'activité cautions.

Note 19 Analyse de la formation des charges de gestion du compte de résultat

L'analyse des fonctions exercées dans l'entreprise permet de répartir les charges soit directement pour les charges de production, soit indirectement par le biais de clés de répartition pour les charges fonctionnelles. Les clés de répartition sont le plus souvent fondées sur la masse salariale concernant les charges et taxes de personnel, sur la typologie des projets pour les développements informatiques ou sur l'effectif pour les autres frais généraux.

Montants des charges par nature (en K€)	Frais	Frais de	Frais	Autres charges	Charges de	Total
	D'acquisition	Règlement de sinistres	d'admin.	Techniques	Placement	
Achats	0	0	0	0	0	0
Services extérieurs	11 085	2 375	5 459	13 150	505	32 574
Autres services extérieurs	6 078	1 440	2 499	10 600	4 625	25 242
Autres charges de gestion	2	0	0	10	0	12
Charges du personnel	20 965	4 726	4 616	13 332	405	44 044
Impôts et taxes	2 100	492	467	3 234	40	6 333
Dotations aux amortissements	3 110	80	1 633	1 255	2	6 080
Commissions versées aux intermédiaires	68 982					68 982
Total des charges réparties 2023 (A)	112 323	9 113	14 674	41 580	5 577	183 267
Total des charges réparties 2022(A)	142 242	7 368	14 187	42 777	6 568	213 141

Les frais d'acquisition sont amortis sur la durée des garanties avec un maximum de cinq ans. Leur variation sur l'exercice s'établit comme suit :

En K€	2023	2022
Parts des frais d'acquisition engagés sur l'année à reporter	-73 814	-98 970
Parts des frais d'acquisition sur exercices antérieurs imputés	92 298	84 714
Variation des frais d'acquisition reportés (B)	18 484	-14 256

Récapitulatif des postes de charges des résultats technique et non technique, nettes de FAR :

	Compte de résultat technique				Compte de résultat non technique	TOTAL
	Prestations et frais payés	Frais d'acquisition	Frais d'admin.	Autres charges techniques	Charges de gestion des placements	
Total des frais de gestion A +B						
2023	9 113	130 807	14 674	41 580	5 577	201 752
2022	7 368	127 986	14 187	42 777	6 568	198 885
Evolution 2023/2022	24%	2%	3%	-3%	-15%	1%

Note 20 Participation des salariés

La Compagnie a provisionné la participation des salariés selon la méthodologie du groupe BPCE. La dotation 2023 s'élève à 1 355 K€ contre 1 355 K€ en 2022.

Note 21 Impôts (charge)

En K€	2023	2022	Variation
Impôt au taux normal	0	0	+ 0
Impôt Intégration Fiscale	30 685	23 632	+ 7 053
Autres	0	0	+ 0
TOTAL	30 685	23 632	+ 7 053

Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé pour toutes les entreprises à 25 %. L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, La Compagnie a intégré le groupe fiscal BPCE.

L'impôt passe de 23,6 M€ au 31.12.2022 à 30,7 M€ au 31.12.2023, soit une hausse de la charge de + 7,1 M€. Cette variation s'explique principalement par la hausse des écarts de valeurs liquidatives des OPCVM au 31/12/2023.

La réclamation fiscale au titre de 2019 a fait l'objet d'une restitution d'impôt de la part de la DGE, en date du 15/12/2023, pour un montant total de 1 583 131,71 euros (dont 125 367,71 euros d'intérêts moratoires), Pour rappel cette réclamation concernait des sommes réparties en provenance des FCPE et sur les remboursements de primes d'émission en provenance de SCI.

CEGC a donc provisionné au 31/12/2023 un produit d'IS à recevoir, à hauteur des dégrèvements sollicités au titre des exercices 2018 et 2020, pour un montant respectif de 597 746 € et 342 942 €.

6. AUTRES INFORMATIONS

Note 22 Effectif

Effectif au 31 décembre 2023, par catégories professionnelles, rémunéré directement par la Compagnie :

	2023		2022	
	ETP moyens	Contrats fins	ETP moyens	Contrats fins
CDI + CDD + Personnel détaché				
Non Cadre	69	80	77	88
Cadre	293	318	281	297
Total	362	398	358	385

Note 23 Ventilation des charges de personnel

En K€	2023	2022	Variation
Salaires et traitements	25 393	25 030	+ 364
Charges de retraites (pensions)	3 583	2 958	+ 625
Autres charges sociales et fiscales	13 994	13 111	+ 882
Intéressement et participation	3 746	3 826	- 79
TOTAL	46 717	44 925	+ 1 792

Les salaires et traitements augmentent de 1,8 M€ sur un an, en lien avec la progression des effectifs moyens de + 1 % et l'application des mesures de révisions individuelles et collectives.

Note 24 Rémunérations accordées aux membres des organes d'administration

Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration se sont élevés à 12,6 K€ sur l'exercice 2023.

Note 25 Consolidation

Les comptes individuels de la Compagnie sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE située au 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris, par la méthode de l'intégration globale. BPCE ne consolide pas les filiales contrôlées qui ne contribueraient pas de manière significative à ses comptes consolidés. Le caractère significatif est évalué au travers de seuils spécifiques en fonction des métiers de rattachement de la filiale.

Note 26 Liste des filiales et des participations

Dénomination - Siège social	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts & avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Dividendes	Valeur nette des titres	Cautions hors bilan	Résultat
Filiales à plus de 50%					
SCESRA, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	78	100%	78	-671	10 269
	3 350	0	78	0	470
SCI SACCEF Immobilier, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	4 237	100%	6 953	1 149	507
	5 100	0	6 953	-	333
CEGC CONSEIL, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	801	100%	1 350	-293	49
	590	0	801	0	4
SCI SACCEF LA BOETIE, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	9 641	100%	9 641	-10 012	0
	9 976	0	9 641	0	335
SCI SACCEF CHAMPS ELYSEES, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	7 439	100%	10 228	8 013	1 488
	7 650	0	12 806	-	-857

Les données sont en K€.

Note 27 Opérations avec les entreprises liées

	Créances	Dettes	Consolidées en intégration globale par BPCE	Avec lien de participation, non consolidées par BPCE
	2023	2023		
Créances et Dettes nées d'opération de réassurance directe				
Surassur	5 449	-	x	-
Comptes courants et caisses				
CE IDF	18		x	-
NATIXIS	12 158	-	x	-
Créances et Dettes diverses				
SCESRA		702	-	x
Compte courant SCI SACCEF	1 149	-	-	x
Compte courant SCI LA BOETIE		10 012	-	x
Compte courant SCI CHAMPS ELYSEES	8 013	-	-	x
Fournisseurs reseaux Caisses d'Épargne		515	x	-
Foncière Ecureuil	606	-	x	-
CEGC CONSEIL		293	-	x
BPCE	2 401	-	x	-
NATIXIS		30		
FNP		12 266	x	-
Passifs subordonnés				
Emprunt subordonné		552 181	x	-
Dettes envers des établissements de crédit				
Commissions dues à Banque Populaire	-	13 025	x	-
Commissions dues à Caisse Epargne	-	53 967	x	-
Commissions dues à NATIXIS	-	-	x	-

Détail des emprunts subordonnés :

1/ Montant en principal du Prêt 250 000 000 euros

Date de mise à disposition : 3 octobre 2019

Taux fixe égal à 1,485 % l'an

Le Prêt sera remboursé en totalité en une seule fois le 3 octobre 2029

2/ Montant en principal du Prêt 150 000 000 euros

Date de mise à disposition : 15 octobre 2020

Taux fixe égal à 1,66 % l'an

Le Prêt sera remboursé en totalité en une seule fois le 15 octobre 2030

3/ Montant en principal du Prêt 150 000 000 euros

Date de mise à disposition : 30 novembre 2022

Taux fixe annuel 5.938% annuel

Les intérêts annuels jusqu'en 2027 sont constants, soit 8 907 000 euros.

Taux de Réinitialisation plus une marge de 332,5 points de base pour la période courant du 30 novembre 2027 (inclus) à la date de remboursement

A moins d'avoir fait l'objet d'un remboursement anticipé, le Prêt sera remboursé en totalité en une seule fois le 30 novembre 2037

Note 28 Honoraires de commissaires aux comptes

En K€ (montants HT), exercice 2023	PWC Audit	MAZARS
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	188,5	188,5
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	16,2	16,2
Honoraires SACC	0	231
TOTAL	204,7	435,7

Note 29 Implantations dans un pays non coopératif

Néant.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS
Société Anonyme au capital de 262 391 274 euros
Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
382 506 079 RCS Paris

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 23 MAI 2024**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 11 heures 30, les actionnaires de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, société anonyme au capital de 262 391 274 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 7 mai 2024.

(...)

Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2023, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 67 745 056,40 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 67 745 056,40 €, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	67 745 056,40 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	134 141,69 €
	<hr/>
- Pour former un bénéfice distribuable de	67 879 198,09 €
- A titre de dividendes aux actionnaires soit 4,65 € par action	67 784 412,45 €

Le solde d'un montant de 94 785,64 € en totalité au compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale constate que le dividende net par action est de 4,65 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	(*) Dividende net par action
2022	6,96 €
2021	5,46 €
2020	8,28 €

(*) les dividendes sont éligibles à l'abattement prévu en application des dispositions de l'article 158-3.2° du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Huitième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO - Petites Affiches, La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Paris, le 27 mai 2024



Saber Kehlaoui
Direction Gouvernance Groupe BPCE



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

RAPPORT DE GESTION Exercice 2023

SOMMAIRE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	2
2.	ACTIVITE DE LA COMPAGNIE AU COURS DE L'EXERCICE	6
3.	COMPTES DE L'EXERCICE 2023 : RESULTATS ET AFFECTATION	13
4.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	16
5.	RESULTATS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
6.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
7.	VIE SOCIALE – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	18
8.	PROSPECTIVE.....	18

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Le contexte économique

L'année 2023 a été marquée par le maintien de la croissance en France dans un contexte de réduction progressive de l'inflation.

Selon les premières estimations, le PIB français a augmenté de 0,8% sur l'ensemble de l'année 2023, après une hausse de +2,5 % en 2022.

L'inflation annuelle en France s'établit ainsi à + 4,9 % en 2023 (vs +5,2% en 2022). L'inflation, d'abord énergétique, s'est diffusée dans le reste de l'économie et a eu des conséquences négatives pour la plupart des entreprises (érosion des marges surtout dans les services, restrictions de consommation des ménages notamment dans l'alimentaire). Face à ce choc inflationniste, les taux d'intérêt ont augmenté très rapidement, avec la hausse des taux de la part des banques centrales, ce qui a pour conséquence de renchérir le coût de financement pour les entreprises et les ménages.

Dans ce contexte, les défaillances d'entreprises ont fortement augmenté en 2023 après une période très atypique. BPCE L'Observatoire dénombre 56 601 défaillances en France en 2023, soit 8% de plus qu'en 2019¹.

Le taux de chômage (au sens du BIT) se stabilise à 7,5%² au quatrième trimestre 2023, soit 0,4 point de plus qu'une année auparavant.

Crédits immobiliers

Après un début de ralentissement observé en 2022, la production annuelle des nouveaux crédits à l'habitat aux particuliers en France³ retrouve, en 2023, un niveau comparable à celui qui prévalait avant la période de taux exceptionnellement bas (129 milliards d'euros en 2023 vs 218 milliards d'euros en 2022, soit - 40 %), tout en demeurant plus abondante que celle de ses voisins européens. La croissance des encours de crédits immobiliers est relativement modérée à +1,5 %.

Les taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat (hors renégociations) ont fortement augmenté en 2023 (+192 points de base en moyenne), pour atteindre 4,04 % en décembre, mais la hausse s'est modérée en toute fin d'année (+5 points de base entre novembre et décembre)⁴.

Le contexte de taux de crédit élevé, ainsi que l'application des règles du HCSF impacte la structure de la production de crédits immobiliers sur le marché national :

La durée moyenne des crédits octroyés s'établit à un niveau élevé de 20,7 ans au T4 2023. Les conséquences de l'allongement de la durée moyenne s'observent sur la structure de la production, avec un maintien significatif de la part des prêts les plus longs. Ainsi en décembre 2023, 65,1% des prêts bancaires à l'accession à la propriété ont été octroyés sur une durée de plus de 20 ans, alors qu'en 2019 le poids relatif de cette tranche s'établissait à 48,1%.

Sur un an, le volume de transactions de logements anciens⁵ sur les 12 derniers mois atteint 885.000 transactions, en baisse de 20% en un an.

La tendance générale des prix de l'immobilier dans l'ancien est en baisse : -1,8% sur un an, avec une diminution des prix de -1,6% pour les maisons et -2% pour les appartements.

Marchés financiers

Le début de l'année 2023 a été marqué par la réouverture de l'économie chinoise après la levée des restrictions Covid fin 2022. L'année 2023 aura été marquée par une orientation contrastée des 3 grandes zones mondiales, marquée par une activité supérieure aux attentes aux Etats-Unis, une activité en stagnation notamment dans l'industrie de la Zone Euro et une activité économique restée en retrait en Chine.

Au mois d'août, la nouvelle accélération des chiffres d'inflation et les déclarations fermes de la Réserve Fédérale ont fait prendre conscience aux marchés que l'inflation restait un sujet d'actualité, engendrant deux mois compliqués sur les marchés obligataires (septembre et octobre). Il faudra attendre début

1. ¹Etude BPCE Etude - Bilan des défaillances d'entreprises en France en 2023 et perspectives 2024

² <https://www.aefinfo.fr> et Insee

³ Etude de Fédération bancaire française (FBF)

⁴ Source : Banque de France

⁵ Note de conjuncture immobilière des notaires de France

novembre, alors que les chiffres d'inflation commençaient à refluer, pour que la Réserve fédérale modifie enfin son discours⁶.

Suivant les décisions des banques centrales pour lutter contre l'inflation, les taux monétaires ont atteint leur plus haut niveau en 2023. Le taux de dépôt de la BCE se situe ainsi à 4% en fin d'année 2023 (soit +1% sur l'année 2023).

Sur la fin de l'année 2023, les anticipations de politique monétaire moins restrictive des banques centrales ont fait grimper les marchés actions : l'indice CAC 40 termine à 7543 points, soit +16,5 % par rapport à sa valeur du 31/12/2022, enregistrant sa troisième meilleure performance en dix ans. Au total, sur l'ensemble de l'année, l'Eurostoxx 50 a augmenté de 19,2%.

Les taux obligataires souverains se sont détendus sur les derniers mois de l'année : Le taux OAT 10 ans termine à 256 pbs, soit -56 points de base par rapport au 31/12/2022, après avoir culminé à 3,6 % début octobre.

1.2. Les événements de gestion

Impact du ralentissement des crédits immobiliers en France

L'impact du ralentissement de la production des crédits immobiliers en France (de l'ordre de -40 %, selon les chiffres de la Banque de France) a eu pour effet une baisse des primes émises en 2023 (de -25 %, au global des activités de CEGC, et -30 % sur les cautions au particuliers). Le résultat technique de l'année 2023, étant majoritairement lié aux générations de souscription antérieures à l'exercice, est peu impacté par cette baisse d'activité. Toutefois, la hausse des taux de crédit a eu pour effet une nette diminution des actes de remboursements anticipés (2,7% vs 4,4 % exprimé en rapport aux primes non acquises), ce qui est venu ralentir l'acquisition des primes sur l'exercice.

Entrée en vigueur des normes IFRS17 et IFRS9 en 2023

L'année 2023 marque l'entrée en vigueur simultanée des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 pour les compagnies d'assurances. Ces deux normes apportent des changements significatifs à la manière dont les compagnies d'assurances évaluent et présentent leurs contrats et leurs instruments financiers.

A des fins de contribution aux résultats consolidés du Groupe BPCE, la Compagnie européenne de garanties et cautions applique la norme IFRS 17 ainsi que la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2023 avec un comparatif au 1er janvier 2022 pour les deux normes.

Changement d'adresse

Depuis le 05 juin 2023, le siège social de CEGC a été transféré du 16 rue Hoche à Puteaux (92800) au 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Le coût du déménagement est de 228 K€ et CEGC a souscrit un contrat d'abonnement passeport auprès de BPCE IE qui propose des services d'abonnements à des espaces de travail individuels et collectifs.

Mise au rebut Spark

Dans le cadre du projet de revue de trajectoire SI sur les métiers Corporate, les développements réalisés sur les périmètres ADBAI-CMI (dans le cadre du projet Spark) ne seront pas réutilisés, c'est pourquoi ils ont été mis au rebut. Le montant s'élève à 1,6 M€.

Mise en production de l'outil IMX corporate

Dans le cadre de l'amélioration et la modernisation des outils de gestion, un nouvel outil de gestion des sinistres a été mis en production en janvier 2023. Il permet de gérer l'ensemble des sinistres Corporate.

Il est arrimé à IMX retail, créant ainsi un système de gestion unique pour l'ensemble des sinistres de la Compagnie.

⁶ Flash Mensuel Société Générale Gestion janvier 2024

1.3. L'activité commerciale

L'année 2023 fut une année difficile sur les métiers CEGC, même si toutes les Business Units ont réalisé des performances commerciales au-delà du marché :

Business Unit Retail

- Cette Business Unit regroupe les cautions de prêts immobilier aux particuliers, ainsi que les cautions aux professionnels.
- La baisse du nombre de dossiers qui s'est amorcée à partir de septembre 2022 s'est amplifiée en 2023. Malgré une forte dynamique commerciale avec les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne le taux de pénétration avec les Caisses d'Épargne a légèrement baissé pour atteindre 87,7 % mais c'est surtout celui des Banques Populaires qui a chuté à 69,4 %, après un premier semestre en ligne avec les ambitions de 76%, cette baisse s'étant accentuée au deuxième semestre. Ceci conjugué à la chute de la production des établissements bancaires a résulté en une baisse de 36% du nombre de dossiers étudiés, à 180 400, 141 000 pour les CE et 39 400 pour les BP, pour une production engagée de 147 700 dossiers, donc 116 000 pour les CE et 31 700 pour les BP. Le chiffre d'affaires a terminé en baisse de 30 % à 367 M€.
- Concernant les professionnels, l'activité 2023 s'est maintenue à un très bon niveau du nombre de dossiers reçus pour aboutir à un chiffre d'affaires de 17,8 M€.
- La répartition des demandes et dossiers mis en place accompagnés par les 2 offres CEGC Pro (Caution Immobilier Pro et Caution Simple) est homogène.
- L'optimisation de l'offre Caution Simple a été déployée sur le premier trimestre 2023 : mise à jour de la tarification, meilleure lisibilité des quotités d'intervention et automatisation du parcours et de la décision pour les dossiers ≤ à 200 K€ via l'outil Pro Izi. La remise en marché a été réalisée avec succès au sein des Caisses d'Épargne, et la mise en marché s'est accéléré auprès des Banques Populaires.

Business Unit Entreprises

- Cette Business Unit regroupe les garanties telles que les cautions de marchés, les accises et douanes, destinées aux entreprises, ainsi que les garanties de la Promotion Immobilière, du Property management et l'Economie Sociale – Logement Social.
- Les marchés du BTP et de l'immobilier impactés en 2023 par la hausse des matières premières et de l'inflation, ont été résiliants pour le BTP mais fortement fragilisés pour la Promotion. La BU a réalisé un chiffre d'affaires de 55,3 M€ en ligne avec le budget.
- Sur les cautions de marché, la présence de CEGC auprès des réseaux continue à porter ses fruits, avec + 13 % de croissance avec les CE et + 22 % avec les BP, et plus de 111 000 cautions émises tous clients confondus. Ces performances ont été réalisées avec une qualité de service clients reconnue, tant par les conseillers des réseaux que par les clients directs avec des taux de satisfaction au-delà de 90%.
- L'activité Economie Sociale et Logement Social a en revanche subi une baisse de 22% de son chiffre d'affaires à 6,78 M€.
- Dans un contexte de crise, la promotion immobilière a enregistré un chiffre d'affaires de 12,8 m€, en baisse de 18% par rapport à une année record, mais quasiment en ligne avec le budget.
- La garantie financière sur le segment du Property management a quant à elle enregistré une croissance de 14% pour atteindre un chiffre d'affaires de 7,2 M€.

- Par ailleurs, les travaux de mesure de l'impact environnemental des portefeuilles ES-LS et Promotion immobilière à travers le Green Weighting Factor, se sont poursuivis en lien avec le Green Hub de Natixis.

Business Unit Professions de l'immobilier

- Cette Business Unit regroupe les Constructeurs de Maison Individuelles, ainsi que les garanties aux Administrateurs de Biens et Agents Immobiliers.
- Sur les CMI, l'année 2023 a été celle de la chute des ventes, fragilisant le marché et entraînant la remontée des défaillances. Le chiffre d'affaires de CEGC a baissé de 19%, mais cela représente toutefois une baisse moins forte que celle du marché estimée à 30%.
- De nombreux travaux ont été menés en interne avec de monitorer au mieux le portefeuille clients, en anticipant les possibles risques.
- Les Administrateurs de biens sont des clients à forte résilience, et le budget prévu a été réalisé à 13,2 m€. L'offre de Garantie de Loyer impayé (GLI) continue sa croissance, plus lente qu'anticipée, avec plus de 4000 lots assurés.

Au global une année 2023 difficile sur le marché de l'immobilier avec de forts impacts sur la production de crédit et la remontée des défaillances sur les CMI. Toutefois, certains métiers comme la Caution de Marché, les Professionnels et les Administrateurs de Biens ont continué leur croissance, confirmant la pertinence de l'offre de CEGC sur ces marchés.

2. ACTIVITE DE LA COMPAGNIE AU COURS DE L'EXERCICE

Les primes émises de l'année 2023 (y compris produits techniques) s'élèvent à 514 M€ soit - 175 M€ / - 25 % par rapport à 2022, ramenant le total à un niveau proche de la moyenne des dix dernières années (490 M€).

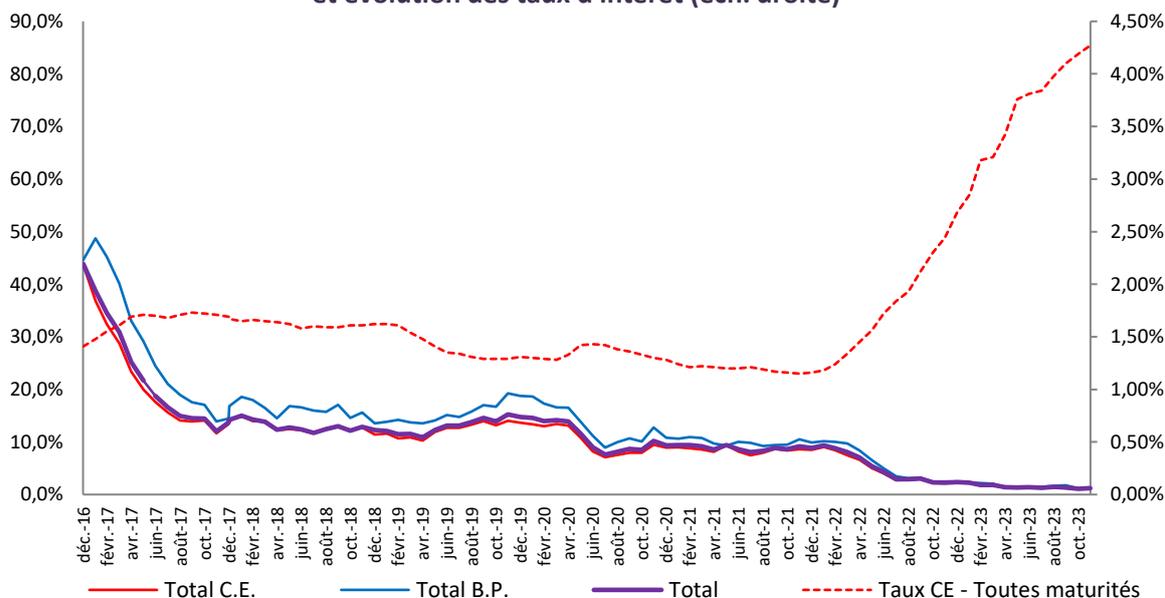
Ventilation des primes par activité

En M€	2023 Comptable	2023 Réel	2022	Budget 2023	Variation 2023/2022
Particuliers	364	367	527	510	- 30%
Professionnels	18	18	19	15	- 8%
ES – LS	7	7	9	8	- 22%
CMI (y compris Vérif Immo)	24	25	31	28	- 19%
Promotion Immobilière	14	13	16	14	- 17%
Entreprises	29	29	29	27	- 0%
ADB – AI	21	20	20	21	+ 2%
GLI	1	1	0	2	
Cautions structurées et autres	34	35	33	41	+ 4%
Produits Accessoires	0	0	0	0	- 16%
Primes émises et accessoires	512	514	684	664	- 25%

Activité de cautions de prêts aux particuliers

Les primes émises, à 367 M€, sont en baisse de - 30 % soit - 160 M€ sur un an dans un contexte de remontée des taux. La part des dossiers refinancés tous réseaux a diminué en 2023 pour ressortir à 1,3 % versus 4,1 % en 2022.

Part des dossiers de refinancement (ech. gauche)
et évolution des taux d'intérêt (ech. droite)

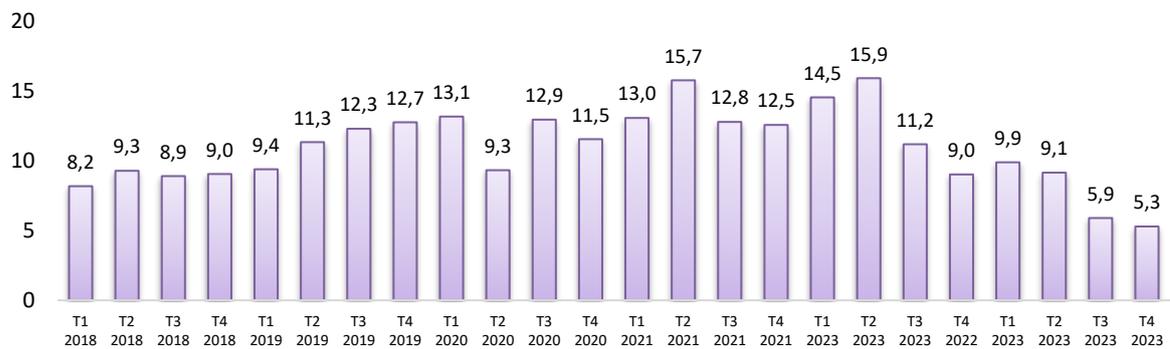


Les éléments marquants de l'activité sur les cautions de prêts en 2023 sont :

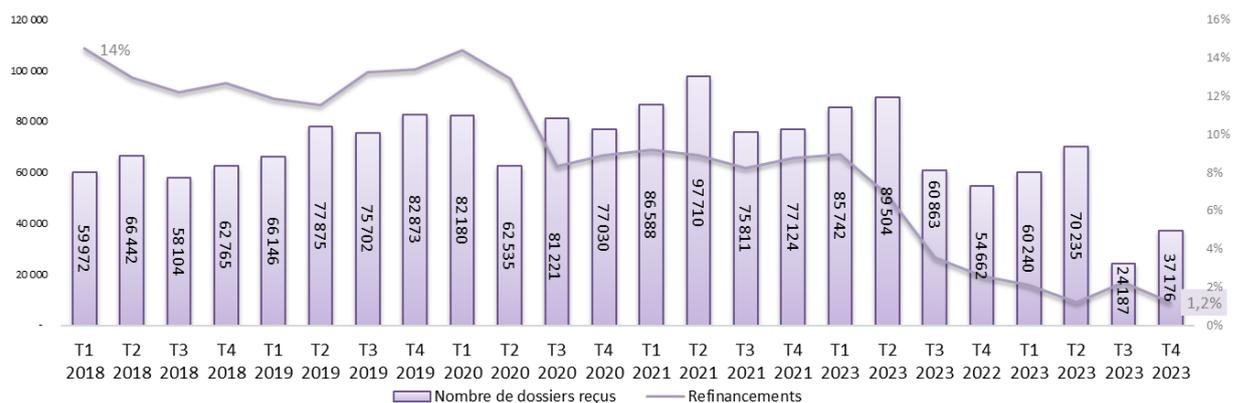
- Près de 363 M€ de primes facturées (émises et non encore émises) en baisse de - 38 % sur un an pour 30 Mds€ d'engagements favorables (- 40 % / fin décembre 2022). La moyenne 2018 – 2023 est de 43,8 Mds€.

- 191 838 dossiers reçus, en diminution de 34 % par rapport à 2022 avec un taux de refinancement à 1,3% à fin 2023 en baisse de 2,8 points sur un an.
- Le stock de primes en attente de règlement est en diminution de - 73 M€ par rapport à 2022 (soit 134 M€ contre 207 M€ fin 2022).
- Le taux de pénétration cumulé à fin décembre des Caisses d'Épargne s'élève à 88 % en légère diminution par rapport à fin 2022.
- Le taux de pénétration cumulé à fin décembre des Banques Populaires est de 69 % (- 1,2 points par rapport à 2022) avec des progressions significatives de :
 - + 8,1 pts sur BP Grand Ouest sur un an
 - - 9,2 pts sur BP Aquitaine Centre Atlantique sur un an

Engagements favorables 2018-2023 En montant (en Mds €)



Nombre de dossiers reçus 2018-2023 et taux de refinancement



Activité de cautions de prêts aux professionnels

Les **primes émises** en 2023 s'élevèrent à 17,8 M€, soit - 8 % / - 1,6 M€ sur un an, niveau restant élevé historiquement.

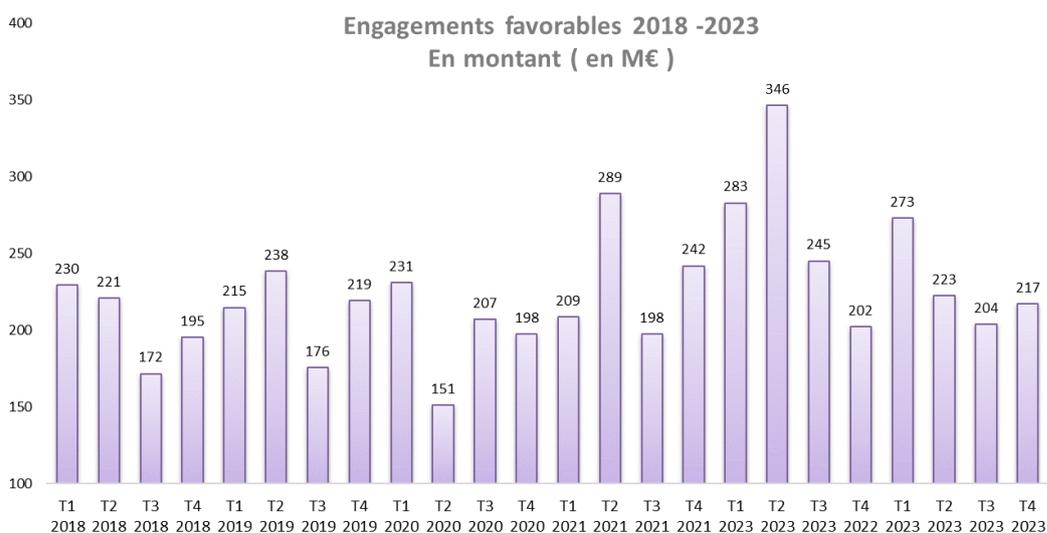
Evolution du chiffre d'affaires depuis 2012



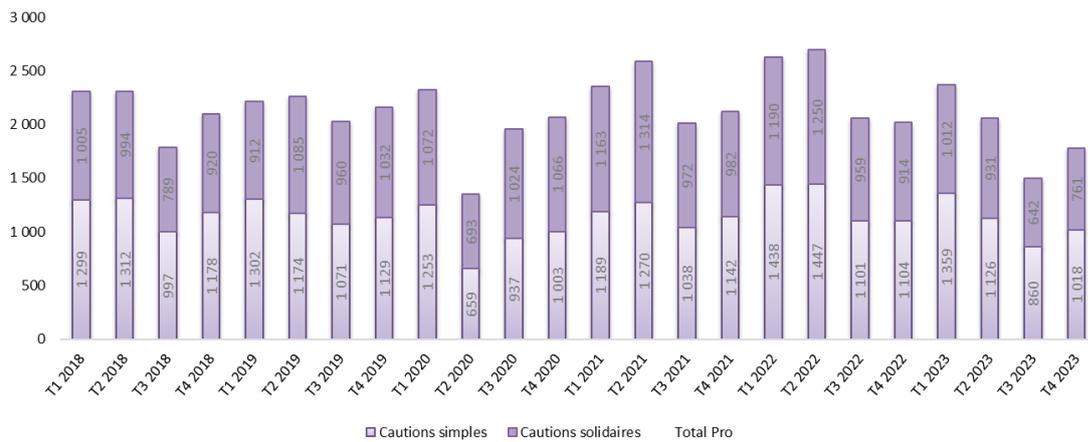
Les indicateurs d'activité sont en repli par rapport à 2022 :

- Les engagements favorables sont en diminution de - 15 % sur un an (dont - 5 % sur les cautions simples et - 19 % sur les cautions solidaires), soit - 160 M€.
- Les dossiers reçus sont en baisse de - 18 % sur un an, soit une diminution de - 1 694 dossiers.

A la fin de cette année 2023, la tarification moyenne est de 2,7 % contre 2,5 % en 2022, soit en augmentation de + 0,2 pts.



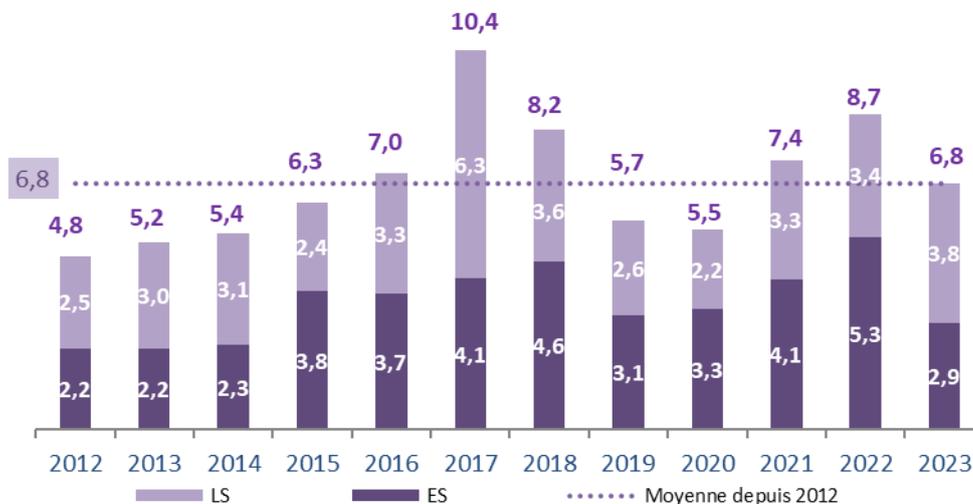
Nombre de dossiers reçus 2018 - 2023



Activité de cautions de prêts à l'Economie Sociale et au Logement Social

Les **primes émises** de l'année sont de 6,8 M€, soit une diminution de - 22 % / - 1,9 M€ sur un an.

Evolution du chiffre d'affaires depuis 2013



Les indicateurs d'activité sont en baisse avec une diminution des dossiers reçus de - 26 % / - 125 dossiers sur un an et une baisse des dossiers favorables de - 33 % / - 137 dossiers (282 dossiers favorables sur la période avec un montant moyen en hausse de x 2,2 sur le Logement Social). A fin décembre 2023, la tarification moyenne de 2 %, est en baisse de - 0,3 pts sur un an.

Activité de garanties aux Constructeurs de Maisons Individuelles

Dans un contexte de marché difficile en lien avec des conditions de crédit durcies pour les acquéreurs de maisons individuelles, la hausse des prix des matières premières, et les difficultés d'approvisionnement, les ventes de maisons individuelles sont en baisse de - 44,7 % (source markemétron, novembre 2023 sur 12 mois glissants). La baisse générale de l'activité ne se répercute pas encore totalement sur le niveau du chiffre d'affaires (en diminution de - 5,8 M€ / - 19 %) et est en

partie compensée par l'augmentation du coût de la construction et la hausse du taux d'équipement des clients en assurance construction.

- Le chiffre d'affaires réalisé au titre des garanties financières est en diminution de - 25 % soit - 3 M€ / fin 2022 en lien avec la baisse du nombre de maisons garanties (- 5 057 chantiers) compensée en partie par la hausse du coût moyen de la construction à 189 K€ (+ 9 % par rapport à fin 2022) ;
- Le chiffre d'affaires sur l'assurance construction est en baisse de - 14% / - 2,3 M€ avec un taux d'équipement de 41 % (versus 35% en décembre 2022), un nombre de maisons en baisse de - 28 % (- 1 156 chantiers) compensé en partie par un prix moyen de la construction à 187 K€ (+ 9 % par rapport à décembre 2022).

Activité de garanties à la Promotion Immobilière et aux Partenariats Publics-Privés (PPP)

Le chiffre d'affaires de 12,8 M€ est réalisé à 55 % sur des opérations résidentielles (notamment GFA CRETEIL pour 0,3 M€) et à 35 % sur des opérations tertiaires (dont 0,7 M€ sur l'opération PARIS - Ilot Saint Germain, 0,5 M€ sur l'opération THE LINK LA DEFENSE, 0,3 M€ sur l'opération Grenoble (PEOPLE CONNECT), 0,3 M€ The Link GPAT CPI et 0,3 M€ sur l'opération Heritage Jop). Le reste du chiffre d'affaires est lié à des opérations de Partenariat Public Privé (PPP), lotissements et autres opérations.

La baisse du chiffre d'affaires de - 2,7 M€ soit -17% / fin 2022 est principalement liée à (i) une forte diminution sur les opérations dites "mixtes" de - 2 M€ (ii) ainsi que sur les opérations PPP de - 1,3 M€ (soit - 75% par rapport à 2022). Celle-ci s'explique par (i) à un effet base 2022 et (ii) par la non-facturation des clients CIF II (- 0,7 M€ / 2022) et Fideppp3 (- 0,5 M€ / 2022). En lien avec la baisse du rythme de l'activité, on constate une diminution globale du nombre d'opérations de 7 % par rapport à 2022 (769 projets en 2023 contre 825 projets en 2022).

Activité de garanties aux Entreprises

Le **chiffre d'affaires** 2023 est de 28,7 M€, stable sur un an avec des évolutions contrastées :

- Les cautions de marché enregistrent une croissance de chiffre d'affaires de + 10% / + 2,2 M€ par rapport à décembre 2022 porté par les réseaux qui progressent de + 13 % (+ 0,9 M€) sur les CE et de + 22 % (+ 1,1 M€) sur les BP ;
- Les cautions aux fournisseurs sont en baisse de - 2,1 M€, lié à un effet base 2022 (marqué par des débloques de stock stratégique d'essence et des tirages de garanties au bénéfice de la SAGESS) ;
- Les cautions douanes, accises et agroalimentaires sont en légère progression sur un an de + 0,1 M€ ;
- Les cautions aux professions réglementées sont en baisse de - 14 % / - 0,1 M€ en lien avec la cession du portefeuille sur les entreprises de travail temporaire (ETT) ;
- Les cautions pétrolières sont en baisse de - 48 % / - 0,2 M€ par rapport à décembre 2022 en lien avec l'arrêt de cette activité et la gestion en run-off.

Activité de garanties aux Administrateurs de biens et aux Agents immobiliers

L'activité des Administrateurs de bien et Agents immobiliers enregistre une année record avec 20,5 M€ de primes à fin décembre 2023 en hausse de + 2 % / + 0,4 M€ sur un an avec un taux de renouvellement de 97,8 %.

SINISTRALITE

La **charge de sinistres brute de réassurance à fin 2023**, tous secteurs d'activité confondus, est de - 82,5 M€ en légère hausse de 1 % soit - 1 M€ par rapport à l'exercice 2022.

En M€	2023	2022	Variation
Particuliers	-62,5	-37,1	+ 69%
Professionnels	0,0	-3,7	- 99%
ES – LS	-2,6	0,2	x -14
CMI (y compris RC)	-28,4	-26,1	+ 9%
Promotion Immobilière	0,0	-1,5	- 99%
Entreprises	7,4	-8,9	- 183%
ADB – AI	3,6	-3,9	- 193%
GLI	-0,6	-0,1	ns
Cautions structurées et autres	0,5	-0,5	- 203%
Charge brute de sinistres	-82,5	-81,6	+ 1%
Prov. sur sin. RCP	0,0	0,0	ns
Créances douteuses	0,0	-0,2	- 106%
Frais de règlement des sinistres	-9,1	-7,4	+ 24%
Charge brute de sinistres (*) (yc. frais, RC et créances douteuses)	-91,6	-89,2	+ 3%
Sinistres cédés à la réassurance	10,4	8,5	+ 23%
Charge nette de sinistres	-81,2	-80,7	+ 1%

La charge de sinistres brute de réassurance sur les **cautions de prêts aux Particuliers** est en hausse de - 25,4 M€, principalement expliquée par une forte augmentation des volumes de sinistres déclarés de + 39 % / + 57,5 M€ (soit 205 M€) et une baisse des recours de - 6 % / 6,1 M€ (soit 93 M€).

A fin 2023, le taux de défaut annuel sur le stock d'encours sous risque est de 0,08 %, en augmentation de deux points par rapport à celui de 2022. Le ratio de la charge de sinistres sur primes acquises (S/PA) de l'année est de 22,1 % à fin décembre 2023 contre 12,2 % en 2023.

La charge de sinistres brute des **cautions de prêts aux Professionnels** est en baisse de + 3,7 M€, en lien avec les reprises progressives de provisions nettes de + 3 M€ sur les cautions simples, qui avaient été dotées lors de la crise sanitaire. Le ratio de la charge de sinistres sur primes acquises (S/PA) de l'année est quasi nul à 0,3 % à fin décembre 2023 contre 29,7 % en 2023.

La charge de sinistres brute des **cautions de crédits à l'Economie Sociale et au Logement Social** est de - 2,6 M€ liée au provisionnement des sinistres "COSEM" pour - 1,3 M€, "FONDATION DISPENSAIRE GENERAL DE LYON" pour - 0,6 M€ et malgré une reprise sur le dossier "AHNAC" pour + 0,4 M€. Le ratio de la charge de sinistres sur primes acquises (S/PA) de l'année est de 52,9 % à fin décembre 2023 contre - 4,6 % en 2023.

La charge de sinistres brute des **garanties aux Constructeurs de Maisons Individuelles** est de - 28,4 M€. La charge intègre essentiellement les provisionnements des dossiers : AST Groupe (- 12 M€), les Maisons Gerard Raffin (- 2,8 M€), Maison France Euro (- 1,6 M€), Jaspy Construction (-1,5 M€) Maison Delta (- 1,2 M€), DF2G (- 1,1 M€) et Jofred (-1 M€) compensés en partie par la reprise de Seissigma pour 7 M€ et d'Agecomi pour 3,2 M€. La dotation de PSNEM en assurance construction est de - 10,8 M€ (provisionnement règlementaire à hauteur de 80 % des primes environ) en baisse de + 2 M€ par rapport à 2022 en lien avec l'évolution des primes.

La charge de sinistres des **garanties de Promotion Immobilière** est nulle à fin 2023 à la suite de recouvrements non prévus à hauteur de + 0,8 M€ principalement sur le sinistre Résidence Saint Jaumes compensés par des provisions sur plusieurs dossiers. Le ratio de la charge de sinistres sur primes acquises (S/PA) de l'année est de 0,1 % à fin décembre 2023 contre 12,2 % en 2022.

La charge de sinistres des **cautions et garanties aux Entreprises** est de + 7,3 M€. La reprise de charge porte principalement sur des reprises de provisions anciennes, notamment au titre du sinistre Scarna pour + 1 M€, de Coralu pour + 0,7 M€, de Rabot Dutilleul pour + 1,3 M€, du sinistre Din Autos pour + 1 M€ et de Mare Nostrum pour + 0,8 M€ compensés en partie par l'ouverture d'un sinistre « Atelier des compagnons » pour - 3 M€ et des provisions supplémentaires sur les contreparties fragiles

pour - 0,8 M€. Le ratio de la charge de sinistres sur primes acquises (S/PA) de l'année est de - 24,7 % à fin décembre 2023 contre + 29,9 % en 2023.

La charge de sinistres des **garanties aux Administrateurs de biens et Agents immobiliers** est également positive à + 3,6 M€ à fin 2023. Celle-ci s'explique par des reprises de provision dont le sinistre Syndic Immo pour + 2,5 M€, du sinistre Cabinet Fabre Immobilier à hauteur de + 2,5 M€, et du sinistre Relais Syndic Habitat pour + 0,6 M€ compensant la hausse du provisionnement des sinistres Agence Chauvin Immobilier Maurienne pour - 0,7 M€ et S.G.L.C pour - 0,5 M€. Le ratio de la charge de sinistres sur primes acquises (S/PA) de l'année est de - 17,4 % à fin décembre 2023 contre 19,7 % en 2022.

Enfin sur **les cautions Structurées et Autres**, la charge de sinistres 2023 est de + 0,5 M€.

Les **sinistres cédés à la réassurance**, à + 10,4 M€, sont en hausse de + 23 % / + 2 M€ en lien avec une croissance sur les Particuliers (hausse des sinistres payés sur un an) compensée par une reprise de provision sur les entreprises.

La **charge de sinistres nette de cession** est de - 81,2 M€, en croissance de + 1 % / - 0,5 M€ comparativement à fin décembre 2022.

GESTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS :

En M€	2023	2022	Variation
Revenus des participations	0,2	0,3	- 0,1
Revenus des placements immobiliers	8,3	10,7	- 2,4
Revenus des placements en actions	7,6	11,1	- 3,5
Revenus des placements en obligations	47,9	41,7	+ 6,2
Autres revenus	2,1	0,4	+ 1,7
Produits courants des placements	66,1	64,2	+ 1,9
Frais financiers avec les entreprises liées	-15,5	-6,9	- 8,6
Frais de gestion des placements	-5,6	-6,6	+ 1,0
Commissions, honoraires, intérêts et agios	-0,1	-0,1	+ 0,0
Autres charges des placements	-7,9	-14,6	+ 6,7
Charges courantes des placements	-29,0	-28,1	- 0,9
Plus-values réalisées	27,2	92,5	- 65,3
Reprises de provisions	2,2	1,5	+ 0,7
Dotations aux amortissements et provisions	-13,3	-1,9	- 11,4
Moins-values réalisées	-8,1	-89,0	+ 81,0
Produits et charges non courants	8,1	3,1	+ 5,0
Produits nets des placements financiers	45,2	39,2	+ 6,0

Le **résultat financier** 2023 s'élève à 45,2 M€, en hausse de 6 M€, soit +15,2 % sur un an, principalement dû à la hausse des résultats monétaires dégagés dans le contexte de hausse des taux courts, partiellement compensée par une augmentation des provisions sur dépréciations passées sur les SCPI.

La valeur nette comptable **des actifs financiers** à fin décembre 2023 s'établit à 4 Md€, quasiment stable par rapport à fin 2022. Le stock de plus-values latentes sur l'ensemble du portefeuille à fin décembre s'améliore à près de - 190 M€ (à la suite de la baisse des taux obligataires de fin d'année).

3. COMPTES DE L'EXERCICE 2023 : RESULTATS ET AFFECTATION

Le total bilan s'établit à 4 674,7 M€ à fin 2023, en croissance de + 0,9 % par rapport à 2022.

Principaux postes de l'actif

En M€	2023	2022	Variation en M€
Placements	4 034,9	4 032,1	+ 2,8
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	26,4	21,5	+ 4,9
Créances	310,1	258,4	+ 51,7
Actifs corporels et incorporels	25,2	30,5	- 5,3
Autres actifs et liquidités	14,4	20,0	- 5,6
Comptes de régularisation actif	263,6	269,4	- 5,8
Total Bilan	4 674,7	4 631,9	+ 42,8

Les actifs de placements représentent 86 % de l'actif. Le portefeuille de placements est en légère progression de + 2,8 M€.

Les créances augmentent de 51,7 M€, par rapport à 2022, en lien avec l'évolution du stock de créances sur sinistres particuliers à recouvrer.

Les comptes de régularisation actifs restent stables à 264 M€ au 31.12.2023. Ils sont principalement composés des Frais d'acquisition reportés pour 215,7 M€ en diminution de +18,5 M€ par rapport à 2022.

Principaux postes du passif

En M€	2023	2022	Variation
Capitaux propres	704,9	738,6	- 33,7
Passifs subordonnés	552,2	552,2	- 0,0
Provisions techniques	3 238,9	3 128,9	+ 110,0
Provisions pour risques et charges	5,6	4,8	+ 0,8
Autres dettes	158,9	194,5	- 35,6
Comptes de régularisation passif	14,3	13,0	+ 1,3
Total Bilan	4 674,7	4 631,9	+ 42,8

La baisse des capitaux propres en 2023 (- 34 M€) est liée principalement à la diminution du résultat de l'exercice 2023, tandis que la totalité du résultat 2022 (101,6 M€) a été distribuée en dividendes.

Les provisions techniques représentent 69,3 % du passif. Elles sont constituées des provisions pour primes non acquises à 2 946 M€, en augmentation de + 3 % (+ 85 M€) et des provisions pour sinistres à 292,9 M€, en hausse + 9,2 % (+ 24,7 M€).

Les autres dettes sont en baisse de +35,6 M€ en 2023 principalement liée à la baisse des commissions à payer (liée à la baisse des primes émises).

Hors bilan

En M€	2023	2022	Variation
Engagements donnés	42	36	+ 6
Engagements reçus	292	213	+ 79

Les engagements reçus, de 292 M€ vs 213 M€ en 2022, représentent les contre-garanties reçues des assurés, ainsi que les nantissements reçus des réassureurs.

Résultat

En M€	2023	2022	Variation
Primes émises	510,7	679,4	- 168,7
Variation PNA	-85,3	-235,5	+ 150,2
Produits des placements alloués	37,1	31,7	+ 5,4
Charges des sinistres	-91,6	-89,2	- 2,4
Participation aux résultats	0,0	0,1	- 0,1
Frais d'acquisition et d'administration	-145,5	-142,2	- 3,3
Autres charges et produits techniques	-39,5	-40,2	+ 0,7
Solde réassurance	-90,6	-87,3	- 3,3
Résultat technique	95,2	116,9	- 21,6
Résultat des placements	45,2	39,2	+ 6,0
Résultat des placements alloués au résultat technique	-37,1	-31,7	-5,4
Autre résultat non technique	0,3	0,3	+ 0,0
Résultat exceptionnel	-1,7	-0,1	-1,6
Participation des salariés	-1,9	-1,0	- 0,9
Taxes sur les bonis/Malis	-1,9	1,6	- 3,5
Impôt des sociétés	-30,4	-23,6	-6,8
Résultat net	67,7	101,5	- 33,9

Les primes émises, à 510,7 M€, diminuent de 168,7 M€ par rapport à 2022.

La variation de primes non acquises est en augmentation de +150 M€. La variation de PNA est faible en 2023, du fait de la baisse des primes émises et des faibles taux de remboursement anticipés.

Les produits des placements alloués augmentent de + 5,4 M€.

La charge de sinistres brute de réassurance, tous secteurs confondus, est en légère hausse de + 2,5 M€ par rapport à 2022. Le ratio S/P (sinistres bruts/primes acquises brutes de réassurance) est de 21,6 % pour 2023 contre 20,1 % en 2022.

Les frais d'acquisition et d'administration (hors commissions reçues des réassureurs) s'élèvent à - 145,5 M€ en 2023 contre - 142,2 M€ en 2022 soit une charge complémentaire de - 3,3 M€ (+ 2,2 %).

Les autres charges et produits techniques sont en diminution de - 0,7 M€ pour l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, les autres charges techniques s'élèvent à -39,5 M€, soit - 2,8 % sur un an, principalement lié à la quote-part des frais généraux allouée aux autres charges techniques.

Le solde de la réassurance représente une charge de - 90,6 M€ en 2023 contre - 87,3 M€ en 2022.

Pour les traités « cautions de prêts », la charge est de -53,6 M€ contre -62,3 M€ à fin décembre 2022. Sur les autres traités (Pack'CO, GLI, CFI, entreprises, CMI, promotion immobilière, ADB-AI et Cautions structurées), la charge est de - 36,9 M€ à fin décembre 2023.

Le résultat technique, à 95,2 M€ en 2023 versus 116,9 M€ en 2022, a diminué de 21,6 M€.

Le résultat net 2023 chute de 33,9 M€. L'impôt sur les bénéfices passe de -23,6 M€ au 31.12.2022 à - 30,4 M€ au 31.12.2023 soit une hausse de la charge de + 6,8 M€ (+28,8%). Cette hausse s'explique notamment par le retraitement des écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM, ayant fortement augmenté sur l'année 2023.

Affectation du résultat

Lors de l'assemblée générale délibérant sur les comptes 2023, il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice, soit 67 745 056,40 €, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	67 745 056,40 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	134 141,69 €
Soit un total distribuable de	67 879 198,09 €

Affecté comme suit :

Distribution d'un dividende	67 784 412,45 €
Report à nouveau pour le solde	94 785,64 €
Soit un total réparti de	67 879 198,09 €

Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Montants en euros	2023	2022	2021	2020
Dividende net total	67 784 412,45(a)	101 457 959,28	71 585 453,94	74 058 158,16
Nombre d'actions en fin d'exercice	14 577 293	14 577 293	13 110 889	8 944 222
Dividende net par action	4,65	6,96	5,46	8,28

(a) Proposition faite à l'assemblée Générale de 2024

Délai de paiements aux fournisseurs

La décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

Soldes à la clôture En k€	Total TTC	Echues	Non échues
31/12/2022	14	14	0
31/12/2023	34	34	0

Le délai convenu entre la Compagnie et ses fournisseurs pour régler les sommes dues ne dépasse pas 45 jours fin de mois. Le montant des factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2023 est de 34 K€, soit 0,03 % du montant total des achats de l'exercice, avec une antériorité inférieure à 2 mois.

Délai de paiements Clients

En application de la circulaire de la FFA du 29 mai 2017, les informations qui concernent les délais de paiement n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Dépenses

Il n'y a pas eu, pendant l'exercice, de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2023	2022	2021	2020	2019
Capital en fin d'exercice (en k€)					
Capital social	262 391	262 391	235 996	160 996	160 996
Nombre des actions ordinaires	14 577 293	14 577 293	13 110 889	8 944 222	8 944 222
Opérations et résultats de l'exercice (en k€)					
Primes émises brutes	510 653	679 379	668 500	604 364	515 276
Résultat avant IS, part., dot amort et provision	222 516	454 693	419 848	418 020	318 116
Impôt sur les sociétés	30 385	23 632	18 442	27 723	35 617
Résultat net	67 745	101 538	71 635	74 062	69 856
Résultat distribué (*)	67 784	101 604	71 585	74 058	69 854
Résultat par action (en €) (*)					
Résultat avant IS, participation et amortissements	15,26	31,19	32,02	46,74	35,57
Résultat après IS, participation et amortissements	4,65	6,97	5,46	8,28	7,81
Dividende attribué par action hors avoir fiscal	4,65	6,97	5,46	8,28	7,81
Personnel (en nombre et en k€)					
Effectif moyen des salariés (ETP)	362	358	357	311	311
Masse salariale	24 433	23 433	22 765	21 206	19 640
Sommes versées au titre des avantages Sociaux	19 611	19 701	18 741	17 159	15 208

(*) L'affectation du résultat 2023 suppose l'approbation de la résolution soumise à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2023.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est survenu postérieurement à la clôture des comptes.

5. RESULTATS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

- SCI Saccef La Boétie et SCI Saccef Champs Elysées :
Le résultat des SCI avant impôt est, respectivement, de 335 K€ et - 857 K€ (les SCI sont transparentes fiscalement).

- SCI Saccef Immobilier :
Cette SCI, gérée par AEW Europe, détient un immeuble de bureaux situé à Paris. Son résultat avant impôt est de 333 K€ (la SCI est transparente fiscalement).

- Scesra :
Scesra a dégagé un bénéfice de 470 K€ au 31 décembre 2023. La situation nette des capitaux propres est positive de 3 350 K€.

- CEGC Conseil :
CEGC Conseil, société à responsabilité limitée créée le 11 juillet 2013, a pour activité principale le courtage en assurance. Elle a dégagé un bénéfice de + 4 K€ au 31 décembre 2023. La situation nette des capitaux propres est positive de 590 K€.

6. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 ont prévu la mise en place d'un rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Comme le permet l'article L. 225-37 du Code de Commerce, les éléments de ce rapport figurent dans le rapport de gestion au sein de cette section dédiée.

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Ainsi, conformément à la législation et à l'article 24 des statuts, la direction générale de la Compagnie est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, nommé par le conseil d'administration. Ce dernier est assisté dans sa mission par un Directeur Général délégué, nommé sur sa proposition par le conseil d'administration.

Le directeur général et le directeur général délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

La Compagnie étant agréée en qualité d'entreprise d'assurance par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le directeur général et le directeur général délégué ont par ailleurs été désignés en qualité de dirigeants effectifs au sens de la réglementation Solvabilité II et de l'article R. 322-168 du Code des Assurances.

Délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, il est fait état de l'existence d'aucune délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice 2023.

Informations concernant les mandataires sociaux

Mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.

Rémunérations allouées aux administrateurs

Les rémunérations allouées aux administrateurs au titre de leur présence aux séances du conseil d'administration ont été réparties selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE SA, les mandats exercés par les salariés de BPCE SA donnent lieu à rémunération versée directement à BPCE SA.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention relevant de cet article n'a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration au cours de l'exercice 2023.

Par ailleurs, aucune convention ne répond pour l'exercice 2023 aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce visant à mentionner dans le rapport de gestion, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première.

7. VIE SOCIALE – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Capital social

Le capital social de la Compagnie au 31 décembre 2023 composé de 14 577 293 actions de 18 € en valeur nominale s'élève à 262 391 274 euros et est détenu à 100% par BPCE SA.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'absence de participation des salariés au capital de votre société au 31 décembre 2023.

Situation des mandats des administrateurs

Après examen de la situation des mandats des administrateurs, il est constaté que les mandats d'administrateur de

- Mme Catherine Halberstadt et de,
- M. Bertrand Magnin

arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformément aux statuts, nous vous demandons de procéder au renouvellement de leurs mandats d'administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

En outre, votre conseil se réunira à l'issue de la présente Assemblée générale à l'effet de renouveler le mandat de président de Mme Catherine Halberstadt.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Après examen de la situation des mandats des commissaires aux comptes, il est constaté qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

8. PROSPECTIVE

Evolution du marché immobilier

L'évolution de la production de crédits immobiliers est incertaine et restera ralentie pendant la première partie de l'année 2024, tant que les taux de crédit n'auront pas reflué. Corrélativement, les activités liées à la production de logements (construction de maisons individuelles, promotion immobilière) sont toujours attendues à un niveau bas.

Les perspectives d'activité pour 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans la dernière année du plan stratégique tant sur le plan du développement avec les réseaux (sur les cautions de prêts aux particuliers et sur les cautions de marché) que sur la poursuite du déploiement de nouveaux produits comme la Garantie Loyer Impayé, ou les cautions structurées.

Rappelons que le projet des cautions de prêts en Espagne est sorti du plan stratégique à la suite du projet de réglementation limitant la possibilité d'utiliser les cautions en dehors de la France.

Particuliers : le chiffre d'affaires est attendu à 362 M€ en 2024. Il repose sur les hypothèses (i) d'une croissance du taux de pénétration au sein des banques populaires avec une cible de 79 % à fin 2024,

(ii) du maintien d'un taux de pénétration sur les CE à 90 % sur 2024, (iii) du développement du partenariat avec la BRED, (iv) impactée par une conjoncture défavorable avec un nombre de transactions attendues en baisse, des taux d'intérêt stables mais encore hauts (entre 4% à 5%) et de l'inflation venant freiner la demande des ménages.

Professionnels : l'objectif 2024 est estimé à 18 M€ avec pour axe principal la poursuite de la maîtrise du risque dans un contexte économique fragile pour ce segment d'entreprises.

Economie sociale et logement social : les primes émises sont attendues à 6,5 M€ avec pour ambitions de renforcer le partenariat avec le Crédit Coopératif et en particulier avec la Délégation IDF, de poursuivre l'élargissement de notre gamme de produit et de développer la garantie adossée aux prêts à impact sur l'Economie Sociale et le Logement Social.

Constructeurs de maisons individuelles : le chiffre d'affaires est attendu à 21,2 M€ (hors CAMCA) dans un environnement de marché très tendu et notamment impacté par la suppression du PTZ pour les constructions en 2024. L'objectif est de relever (i) la tarification et (ii) le taux d'équipement en assurance DO-RCD en conservant le coût moyen de construction à 187 K€.

Promotion immobilière : l'objectif fixé pour 2024 est à 13,5 M€ de chiffre d'affaires avec comme ambition (i) de fidéliser les clients de la Compagnie dans un contexte concurrentiel élevé, et (ii) de réaliser de nouvelles conquêtes afin de limiter les impacts de l'environnement économique dégradé.

Entreprises : le chiffre d'affaires attendu en 2024 s'élève à 29 M€ porté principalement par les cautions de marché avec comme axe de développement la poursuite du déploiement de l'offre auprès des réseaux, notamment celui des Banques Populaires compensant le retour à la normale attendue au titre des cautions fournisseurs (cautions SAGESS liées à l'utilisation des stocks stratégiques de pétrole et à la répercussion de la hausse du prix du baril).

Administrateurs de biens et des agents immobiliers : l'objectif fixé pour 2024 est de 21,2 M€ de chiffre d'affaires, porté par la fidélisation du portefeuille dans un secteur mature où la pression tarifaire est forte.

Garanties Loyers Impayés : l'objectif fixé pour 2024 est de 1,7 M€ avec près de 12 500 lots attendus sur l'année à un taux de prime moyen 1,75 %.

Cautions structurées et autres : le chiffre d'affaires attendu de 30,6 M€ est lié en partie aux garanties financières destinées à rehausser la qualité de crédit de portefeuilles de crédits à de grands corporates et au développement de nouvelles opérations.

Annexe

Liste des mandats

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et administrateurs de la Compagnie au 31 décembre 2023.

SALLE-MONGAUZE Anne			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	SACA	Directeur Général	
CEGC CONSEIL	SARL	Gérant	
SCI SACCEF LA BOETIE	SCI	Co-Gérant	

HALBERSTADT Catherine			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (Depuis le 01/04/2021)	SACA	Président du conseil d'administration	
BPCE FACTOR (Depuis le 22/04/2021)	SACA	Président du conseil d'administration	
BPCE FINANCEMENT (Depuis le 15/04/2021)	SACA	Président du conseil d'administration	
BPCE LEASE (Depuis le 26/03/2021)	SACA	Président du conseil d'administration	
BPCE SOLUTIONS IMMOBILIERES (Depuis le 31/03/2021)	SACA	Président du conseil d'administration	
PRAMEX INTERNATIONAL (Depuis le 15/04/2021)	SACA	Président du conseil d'administration	
SOCFIM (Depuis le 31/03/2021)	SACS	Président du conseil de surveillance	
BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES (depuis le 01/01/2022)	SNC	Administrateur	BPCE
NATIXIS	SACA	Administrateur	BPCE
	SACA	Censeur	

GILLIO Valérie			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (Depuis le 09/07/2020)	SACA	Administrateur	BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Magnin Bertrand			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (Depuis le 07/12/2022)	SACA	Administrateur	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE DROME ARDECHE	SADCO	Président du Directoire	
BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES	GIE	Administrateur	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE DROME ARDECHE
ERILIA (Jusqu'au 26/10/2023)	SA HLM	Administrateur	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE DROME ARDECHE
BPCE IARD	SACS	Membre du Conseil de surveillance	BPCE

LAURENT Isabelle			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	SACA	Administrateur	BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
SURASSUR (Depuis le 06/09/2021)	SA	Administrateur	BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
BORNY IMMO (Depuis le 19/4/2022)	SAS	Directeur Général Délégué	BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
Banque bcp (jusqu'au 22/05/2023)	SA	Membre du conseil de surveillance	
SIPMEA	SARL	Gérant	
SEGIMLOR	SARL	Co-Gérant	

DESCOS Christophe			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (Depuis le 08/12/2021)	SACA	Administrateur	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE
CEN IMMOBILIER ET LOGISTIQUE	SASU	Président	
CEN INNOVATION	SASU	Président	
CEN IMMOBILIER DURABLE (Depuis le 16/09/2022)	SASU	Président	
KIWAI	SASU	Président du conseil d'administration	
NORMANDIE FONCIERE	SAS	Président	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE
SA HLM LOGEAL IMMOBILIERE	SACA	Président	
HLM COTENTIN	SA HLM	Président du conseil d'administration	
SOC IMMOB LOGEMENT DE L'EURE SA HLM (SILOGE SA HLM)	SA HLM	Président du conseil d'administration	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE	SADCO	Membre du directoire	
NORMANDIE LITTORAL	SAS	Administrateur	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE
SAS NORMANDIE REBOND	SAS	Administrateur	
SPPICAV AEW FONCIERE ECUREUIL	SPPICAV	Administrateur	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT	SAS	Membre du Comité d'administration	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE

PONT Anne-Claude			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (Depuis le 09/07/2020)	SACA	Administrateur	
WILOV	SAS	Président	
BPCE	SACS	Administrateur indépendant	

AOULAD HADJ Mohamed			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	SACA	Directeur Général délégué	
REACOMEX	SA	Administrateur	
SURASSUR	SA	Administrateur	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS
SCESRA	SARL	Co-Gérant	
SCI SACCEF CHAMPS ELYSEES	SCI	Co-Gérant	
SCI SACCEF LA BOETIE	SCI	Co-Gérant	
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	SACA	Directeur Général délégué	

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

59 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Européenne de Garanties et Cautions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la provision pour primes non acquises du marché des particuliers

Risque identifié

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date d'échéance de la garantie couverte par les primes émises. Elle est calculée au prorata temporis comme indiqué dans la note « 4.4. Provision pour primes non acquises » de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué en note 2.7. de l'annexe aux comptes, la Compagnie réalise trimestriellement des travaux de rapprochement entre la base d'encours cautionnés et celles des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires sur les crédits immobiliers.

La mise à jour, dans les bases de gestion des cautions, des prêts immobiliers aux particuliers ayant fait l'objet de remboursements anticipés par les emprunteurs a conduit à constater une réduction des encours cautionnés de 6,6 Md€ sur l'année 2023 et une reprise de PPNA de 57,7 M€ pour les Caisses d'Epargne et une réduction des encours cautionnés de 1,3 Md€ et une reprise de PPNA de 13,3 M€ pour les Banques Populaires.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour primes non acquises du marché des Particuliers, en raison de leur poids dans les comptes de CEGC et de l'impact significatif issu des rapprochements d'encours constituait un point clé de l'audit.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour primes non acquises du marché des particuliers de CEGC s'élèvent à 2 775 M€ (cf. note 7 des annexes de CEGC 2023), représentant 94% du total de la provision pour primes non acquises (2 946 M€).

Notre réponse

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Rapprochement entre les primes non acquises comptabilisées et les primes non acquises figurant dans les états de gestion,
- Recalcul indépendant des primes non acquises relatives aux primes émises en 2023,
- Analyse et contrôle de cohérence des mouvements de l'exercice,
- Revue analytique du taux de report de primes non acquises sur les encours cautionnés,
- Fiabilisation de la base de calcul des primes non acquises,

- Obtention des notes méthodologiques, des bases CEGC, Caisses d'Epargne et Banques Populaires et des résultats des rapprochements d'encours réalisés sur l'exercice 2023,
- Réalisation d'un rapprochement indépendant des bases pour les 4 trimestres de l'exercice 2023 sur une fraction significative du stock.

Evaluation de la provision pour dépréciation des créances sur sinistres pour le marché des particuliers

Risque identifié

Les créances détenues par la Compagnie, subrogée dans les droits du bénéficiaire de la garantie (la banque prêteuse) à l'encontre du débiteur (emprunteur défaillant), sont inscrites au bilan pour le montant des sinistres réglés, des frais de recouvrement répétables, des intérêts de retard et accessoires inclus, déduction faite des recouvrements effectués.

Comme indiqué dans la note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels, les provisions pour créances sur sinistres se fondent sur l'évaluation statistique de l'espoir de recouvrement obtenu de la manière suivante :

- Projection sur 13 ans (les créances de plus de 13 ans demeurent provisionnées à 100%)
- Prise en compte d'une marge pour risque appliquée à l'espoir de recouvrement brut, correspondant à un quantile 25% de la distribution de l'espoir de recours

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation de la provision pour dépréciation des créances sur sinistres pour le marché des particuliers, en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues constituait un point clé de l'audit.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour dépréciation des créances sur sinistres du marché des particuliers de CEGC représentent la quasi-totalité des provisions pour dépréciation des créances sur sinistres (480 M€) (cf. note 3 des annexes de CEGC 2023).

Notre réponse

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Rapprochement entre la provision pour dépréciation des créances sur sinistres du marché des Particuliers comptabilisée et la provision figurant sur les états de calcul,
- Obtention du fichier de calcul de l'espoir de récupération ultime,
- Rapprochement des données du triangle de récupérations avec le triangle de l'exercice précédent et avec les flux de recours de l'exercice,
- Validation des taux de récupération calculés,
- Revue des facteurs de développement retenus par CEGC pour l'arrêté au 31/12/2023,
- Recalcul indépendant des récupérations ultimes estimées sur l'horizon de 13 ans et réalisation d'analyses de sensibilité,
- Revue de la méthode d'estimation des recours ultimes,
- Analyse critique de l'approche menée sur la base de la valeur des biens immobiliers,
- Revue du calcul et de la correcte application de la marge de prudence.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise (cf. paragraphe 6), des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Européenne de Garanties et Cautions par votre assemblée générale du 22 juin 2004 pour le cabinet PwC et du 30 septembre 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PwC était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit

Nous remettons au Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit, un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration, remplissant les fonctions du Comité d'Audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Sébastien ARNAULT



Guillaume WADOUX

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS
Exercice 2023

SOMMAIRE

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS	2
1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	4
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	6
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	9
6. AUTRES INFORMATIONS.....	22

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

BILAN AU 31/12/2023

En milliers euros

ACTIF	notes	2023	2022	PASSIF	notes	2023	2022
Actifs incorporels	4	25 198	30 237	Capitaux propres	6	704 854	738 567
				Capital		262 391	262 391
Placements	1	4 034 942	4 032 105	Primes de fusion		66 563	66 563
Terrains et constructions		196 124	205 770	Primes d'émission		133 069	133 069
Avec les entreprises liées		2 765	2 765	Réserve de capitalisation		0	0
Autres placements		3 836 053	3 823 570	Réserves ordinaires		174 952	174 952
Créances dép. chez cédantes		0	0	Report à nouveau		134	54
				Résultat de l'exercice		67 745	101 538
				Passifs subordonnés		552 181	552 187
				Emprunt subordonné		552 181	552 187
Part cess./Prov Techniques	2	26 390	21 480	Provisions techniques	7	3 238 891	3 128 871
Provision Primes non acquises		842	0	Provision Primes non acquises		2 945 971	2 860 663
Provision pour sinistres		25 547	21 480	Provision pour sinistres		292 920	268 208
Créances	3	310 136	258 364	Provision risques et charges	8	5 585	4 781
PANE		6 654	5 891				
Autres cr./ opérations ass		3 163	3 714	Dettes pour Dépôts Réassureurs		57	55
Sur opérations de réassur.		5 449	1 873				
Etat, organismes sociaux		60	19	Autres Dettes	9-10	158 847	194 414
Personnel		1 186	0	Sur opérations assurance		74 213	102 971
Débiteurs divers		293 623	246 867	Sur opérations de Réassurance		10 026	12 202
				Sur établissements de crédits		2 053	327
Autres Actifs		14 386	20 277	Emprunts et dettes financières		-75	-38
Actifs corporels d'exploitation	4	17	305	Dépôts et cautionnements reçus		6 268	6 266
C/C et caisses		14 369	19 971	Personnel		14 255	13 069
				Etat, organismes sociaux		10 786	8 613
				Créanciers divers		41 321	51 004
Comptes régularisation actif	5	263 620	269 390	Comptes régul. Passif	11	14 257	12 978
ICNE		18 310	15 225	Produits Constatés d'avance		14 257	12 978
FAR		215 700	234 184	Autres		0	0
Charges constatées d'avance		407	464				
Autres		29 202	19 516				
TOTAL ACTIF		4 674 671	4 631 852	TOTAL PASSIF		4 674 671	4 631 852

HORS BILAN AU 31/12/2023

En milliers d'euros

Tableau des engagements reçus et donnés	Notes	2023	2022
1 - Engagements reçus	12	286 236	207 608
2 - Engagements donnés	12		
2.g Autres engagements donnés FCPR		42 084	35 752
3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		5 646	5 662

Compte de Résultat au 31/12/2023

En milliers d'Euros

COMPTE TECHNIQUE	Notes	2023			2022
		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Nettes	Net
Primes acquises		425 345	123 826	301 519	329 701
<i>Primes</i>	13-15-18	510 653	125 093	385 560	565 201
<i>Variation des PNA</i>		-85 308	-1 266	-84 042	-235 500
Produits des placements alloués				37 070	31 692
Autres produits techniques	13			2 058	2 641
Charges des sinistres	14	-91 645	-10 425	-81 220	-80 712
<i>Prestations et frais payés</i>	14-15	-86 946	-6 781	-80 165	-52 167
<i>Provisions pour sinistres</i>		-4 699	-3 644	-1 056	-28 544
Participation aux résultats				13	135
Frais d'acquisition et d'administration	19			-122 668	-123 719
<i>Frais d'acquisition</i>				-130 807	-127 986
<i>Frais d'administration</i>				-14 674	-14 187
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>				22 814	18 453
Autres charges techniques				-41 583	-42 798
Résultat technique				95 188	116 940
COMPTE NON TECHNIQUE					
Produits des placements	16			95 553	158 246
<i>Revenus des placements</i>				51 343	59 921
<i>Autres produits des placements</i>				14 783	4 291
<i>Profits de réalisation des placements</i>				29 427	94 034
Charges des placements	16			-50 350	-119 021
<i>Frais de gestion et frais financiers</i>				-23 509	-14 728
<i>Autres charges des placements</i>				-18 753	-15 253
<i>Pertes prov. / réalisation des placements</i>				-8 089	-89 040
Produits des placements transférés				-37 070	-31 692
Autres produits non techniques				315	250
Résultat exceptionnel	17			-1 699	-60
<i>Produits exceptionnels</i>				28	72
<i>Charges exceptionnelles</i>				-1 727	-132
Participation des salariés	20			-1 918	-1 043
Taxe sur les bonis malis				-1 889	1 550
Impôt sur les bénéfices	21			-30 385	-23 632
RESULTAT DE L'EXERCICE				67 745	101 538

Le résultat par action après impôt, participation et amortissements et à répartir au titre de 2023, est fixé à 4,65 € par action contre 6,96 € au titre de 2022.

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS - EXERCICE 2023

1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	4
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	6
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	6
5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	9
6. AUTRES INFORMATIONS	22

1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (la Compagnie) est une société d'assurance agréée (branche 15 – cautions –, branche 13 – responsabilité civile générale, branches 8 et 9 - assurances construction, branche 16 - pertes pécuniaires diverses et branche 14 – Crédit), filiale de BPCE SA, spécialisée dans l'émission de cautions et de garanties financières au profit des particuliers, des professionnels, des collectivités locales et des entreprises.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**2.1. L'activité en 2023**

Les primes émises brutes diminuent de 168,7 millions d'euros (- 24,84 %) pour atteindre 511 millions d'euros en 2023, dans un contexte de net ralentissement de la production de crédits immobiliers en France (-40 % ; source Banque de France).

Le résultat technique passe de 116,9 à 95,2 millions d'euros (- 18,60 %) en lien avec une diminution des primes acquises liée à la baisse des remboursements anticipés sur les crédits immobiliers cautionnés, tandis que la sinistralité globale reste contenue sur l'année (+ 3% vs 2022).

2.2. Entrée en vigueur des normes IFRS17 et IFRS9 en 2023 & Arrêté anticipé

L'année 2023 marque l'entrée en vigueur simultanée des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9 pour les compagnies d'assurances. Ces deux normes apportent des changements significatifs à la manière dont les compagnies d'assurances évaluent et présentent leurs contrats et leurs instruments financiers.

A des fins de contribution aux résultats consolidés du Groupe BPCE, la Compagnie européenne de garanties et cautions applique la norme IFRS 17 ainsi que la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2023 avec un comparatif au 1er janvier 2022 pour les deux normes.

Au 1er janvier 2023, l'impact cumulé de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à -67 millions d'euros. La CSM au 1er janvier 2023 est de 1 394 millions d'euros. A la clôture, les capitaux propres IFRS17/IFRS9 sont de 693 M€ et la CSM atteint 1 472 millions d'euros.

La mise en place de la norme IFRS 17 et la complexité des calculs en découlant implique la mise en œuvre d'un arrêté en fast-close en normes sociales et en IFRS afin d'être en mesure de tenir les délais de remontée au Groupe. Ainsi, un process de fast-close anticipé est appliqué sur l'arrêté du 31/12/2023 (et depuis l'arrêté du 31/12/2022), avec comme principes :

- Comptabilisation des flux estimés des mois de novembre et décembre sur la partie Activité,
- Comptabilisation des flux estimés du mois de décembre sur les frais généraux,
- Extournes au 31/12/2023 des flux réels de novembre et décembre ayant fait l'objet d'une estimation (pour comptabilisation en 2024),
- Mise en place d'un processus d'analyse des écarts entre flux estimés et flux réels, et chiffrage des impacts en résultats pour comptabilisation d'ajustement si nécessaire.

Au 31/12/2023, les impacts résultant des écarts entre flux réels et flux estimés s'élevait à - 1,1 M€ en résultat net en normes sociales, et n'a pas fait l'objet d'ajustement dans les comptes.

2.3. Mise au rebut Spark

Dans le cadre du projet de revue de trajectoire SI sur les métiers Corporate, les développements réalisés sur les périmètres ADBAI-CMI (dans le cadre du projet Spark) ne seront pas réutilisés, c'est pourquoi ils ont été mis au rebut. Le montant s'élève à 1,6 M€.

2.4. Groupe tva

La Compagnie Européenne de garanties et cautions est membre du groupe de TVA mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023 au sein du groupe BPCE.

Ce dispositif a pour principal intérêt de protéger le groupe BPCE contre la disparition du régime de partage des frais dans les secteurs bancaire et de l'assurance. Le groupe TVA a pour principal effet de neutraliser des flux internes au groupe.

2.5. Changement d'adresse

Depuis le 05 juin 2023, le siège social de CEGC a été transféré du 16 rue Hoche à Puteaux (92800) au 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

CEGC a souscrit un contrat d'abonnement passeport auprès de BPCE IE qui propose des services d'abonnements à des espaces de travail individuels et collectifs.

Les impacts sur les comptes sont développés dans les notes relatives aux immobilisations et amortissements.

2.6. Réassurance

Afin de financer la croissance du besoin de solvabilité résultant de la croissance des encours de crédit immobilier cautionnés (+ 4 % sur l'année) CEGC a procédé à l'augmentation de la capacité de réassurance sur les cautions de prêts immobiliers (avec prise d'effet au 01/01/2024) de + 77 M€, pour un total de 2 582 M€.

Le reste des couvertures traditionnelles (transfert de risques sous forme de quote-part ou excédent de sinistres) a été renouvelé en fin d'année 2023.

2.7. Rapprochement d'encours avec les réseaux CE et BP

CEGC réalise trimestriellement des travaux de rapprochement entre la base d'encours cautionnés et celles des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires sur les crédits immobiliers.

Depuis fin juin 2023, cinq partenaires supplémentaires ont été rapprochés : le Crédit Foncier, le Crédit Coopératif et la Banque BCP du côté des Caisses d'Épargne et la Banque de Savoie et la Banque Palatine du côté des Banques Populaires. Ces partenaires intégreront les rapprochements trimestriels réguliers. La mise à jour, dans les bases de gestion des cautions, des prêts immobiliers aux particuliers ayant fait l'objet de remboursements anticipés par les emprunteurs a conduit à constater une réduction des encours cautionnés de 6,6 Md€ sur l'année 2023 et une reprise de PPNA de 57,7 M€ pour les Caisses d'Épargne, ainsi qu'une réduction d'encours cautionnés de 1,3 Md€ et une reprise de PPNA de 13,3 M€ pour les Banques Populaires.

2.8. Financier

L'évolution des marchés financiers en 2023 a été fortement marquée par les décisions des banques centrales, dans un contexte de lutte contre l'inflation.

Suivant les décisions des banques centrales, les taux monétaires ont atteint leur plus haut niveau en 2023. Le taux de dépôt de la BCE se situe ainsi à 4% en fin d'année 2023 (soit +1% sur l'année 2023).

Sur la fin de l'année 2023, les anticipations de politique monétaire moins restrictive des banques centrales ont fait grimper les marchés actions : l'indice CAC 40 termine à 7543 points, soit +16,5 % par rapport à sa valeur du 31/12/2022, enregistrant sa troisième meilleure performance en dix ans. Au total, sur l'ensemble de l'année, l'Eurostoxx 50 a augmenté de 19,2%.

Les taux obligataires souverains se sont détendus sur les derniers mois de l'année : Le taux OAT 10 ans termine à 256 pbs, soit -56 points de base par rapport au 31/12/2022, après avoir culminé à 3,6 % début octobre 2023.

Dans ce contexte, CEGC a maintenu une large part monétaire dans son allocation d'actifs et a poursuivi une gestion prudente des actifs de placement (réduction de la durée, réinvestissement obligataire souverain)

Le **résultat financier** 2023 s'élève à 45,2 M€ en hausse de 6 M€, +15,3 % sur un an), principalement dû à la hausse rendements monétaires.

2.9. Mise en production de l'outil IMX corporate

Dans le cadre de l'amélioration et la modernisation des outils de gestion, un nouvel outil de gestion des sinistres a été mis en production en janvier 2023. Il permet de gérer l'ensemble des sinistres Corporate.

Il est arrimé à IMX retail, créant ainsi un système de gestion unique pour l'ensemble des sinistres de la Compagnie.

3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et à celles du code des assurances. Les comptes individuels de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sont présentés en milliers d'euros (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes aux comptes).

4.1. Actifs incorporels et corporels

Les actifs corporels figurent au bilan pour leur valeur historique, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation ci-dessous.

	Durée de vie (En année)	Mode d'amortissement
Logiciels et développements internes	5	Linéaire
Agencements des constructions	10	Linéaire
Matériel de transport	4	Linéaire
Matériel informatique	4/3	Linéaire
Matériel de bureau	5	Linéaire
Mobilier de bureau	5	Linéaire

Les actifs incorporels se composent essentiellement de logiciels informatiques. Ils figurent au bilan au coût historique et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur cinq ans selon la méthode retenue par le groupe.

4.2. Placements

Les placements sont comptabilisés et évalués conformément au règlement ANC N° 2015-11, Livre I – Titre II.

- Coût d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Placements immobiliers : ce poste est principalement constitué des parts et actions des sociétés immobilières non cotées qui sont retenues pour leur prix d'achat ; les frais d'acquisition afférents sont inscrits en charge dans l'exercice de leur acquisition. Chaque année, la Compagnie fait effectuer une actualisation de l'expertise retenue pour valoriser ces biens à leur juste valeur (valeur vénale).

Placements financiers : les placements financiers sont retenus pour leur prix d'achat hors frais, net des coupons courus à l'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au prix

du marché au dernier jour de l'exercice si les titres sont cotés ou à leur valeur probable de négociation s'ils ne le sont pas.

Certaines valeurs qui ne sont pas négociées sur un marché actif font l'objet d'une valorisation selon l'approche mark to model (essentiellement par actualisation des cash flows).

- Provisions

Provision pour dépréciation durable : Pour les valeurs non amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré. Pour les valeurs mobilières, une dépréciation à caractère durable est présumée lorsque le placement se situe dans une période de baisse durable (titres en situation de moins-value latente de plus de 20%, depuis plus de six mois).

Au 31 décembre 2023, une décote de 5 % sur la valeur liquidative des fonds classés comptablement en FCPR a été appliquée en raison de leur faible liquidité.

Titres amortissables : les valeurs amortissables relevant de l'article R.343-9 du code des assurances et valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 pour lesquelles l'entité a l'intention et la capacité de détention à maturité : les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur comptable et la valeur de réalisation ne font pas l'objet de provision pour dépréciation financière sauf en cas de risques de défaillance de l'émetteur.

Titres non amortissables (article R. 343-10 du code des assurances) : les valeurs inscrites au bilan s'entendent nettes des éventuelles provisions constituées ligne à ligne au titre des dépréciations durables.

Provision pour risque d'exigibilité : Selon les dispositions de l'article R.343-3 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est calculée lorsque la valeur comptable nette de l'ensemble des titres et immeubles relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances est supérieure à la valeur globale de ces mêmes actifs. La valeur globale des actifs retenue correspond au cours moyen calculé sur les 30 jours précédents la clôture de l'exercice ou, à défaut, au dernier cours coté avant cette date. La société effectue alors une dotation à la PRE correspondant au tiers du montant de la moins-value latente nette globale (sans que le montant de la PRE ainsi constituée au bilan n'excède le montant de la moins-value nette globale à la clôture). Au 31/12/2023, aucune PRE n'a été constatée.

- Produits et charges financières

La différence entre le prix d'acquisition des valeurs amortissables et leur prix de remboursement est rapportée au compte de résultat sur leur durée de vie résiduelle. Ce rattachement est effectué selon une méthode actuarielle. Les plus ou moins-values de cession des titres sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges des placements initialement comptabilisés en résultat non technique sont affectés au résultat technique conformément aux dispositions de l'article 337-12 du règlement ANC n° 2015-11.

4.3. Créances nées d'opérations d'assurance directe

- Primes acquises et non émises (PANE)

Les PANE sont calculées sur le périmètre des cautions ayant pris effet avant le 31 décembre 2023 et sur lesquelles les primes n'ont pas encore été émises (facturation à terme échu, par exemple).

- Autres créances nées d'opérations d'assurance

Toutes les primes émises sont comptabilisées au fur et à mesure de la délivrance des cautions dans le poste « autres créances nées d'opérations d'assurance ».

4.4. Provision pour primes non acquises (PPNA)

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date d'échéance de la garantie couverte par les primes émises. Elle est calculée au prorata temporis.

4.5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Le montant reporté est calculé sur la base de méthodes statistiques. La durée d'amortissement des frais d'acquisition reportés de l'activité des administrateurs de biens et des agents immobiliers a été maintenue à 12 mois (contre 14 mois pour le calcul de la PPNA). Ces frais sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date d'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais et, au maximum, sur une durée de cinq ans.

4.6. Autres créances

Les autres créances sont constituées des créances sur les assurés, sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Elles incluent les créances nées d'opérations de réassurance ainsi que les créances sur sinistres nettes de provisions au titre des cautions solidaires de prêts.

- Créances sur sinistres brutes

Les créances détenues par la Compagnie, subrogée dans les droits du bénéficiaire de la garantie (la banque prêteuse) à l'encontre du débiteur (emprunteur défaillant), sont inscrites au bilan pour le montant des sinistres réglés, frais de recouvrement répétables, intérêts de retard et accessoires inclus, déduction faite des recouvrements effectués.

- Intérêts de retard sur créances sur sinistres

Les intérêts de retard sont calculés à partir de la date de survenance du sinistre en fonction du taux contractuel de la créance ou, en l'absence de convention, du taux d'intérêt légal, en tenant compte des recouvrements perçus chaque année.

- Provisions pour dépréciation des créances sur sinistres

Les provisions pour créances sur sinistres se fondent sur l'évaluation statistique de l'espoir de recouvrement obtenu de la manière suivante :

- Projection sur 13 ans (les créances de plus de 13 ans sont provisionnées à 100 %) ;
- Prise en compte d'une marge pour risque appliqué à l'espoir de recouvrement brut, correspondant à un quantile 25% de la distribution de l'espoir de recours.

La dotation ou la reprise de provision correspondante est classée en charge de sinistres.

4.7. Provision pour sinistres à payer (PSAP)

La PSAP représente l'estimation du coût futur de l'ensemble des sinistres survenus non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non encore déclarés.

4.8. Prévision de recours à encaisser

- Prévision de recours sur les cautions solidaires de prêts

Sur l'activité des particuliers, la prévision de recours sur sinistres à payer, hors dossiers spécifiques, est estimée en fonction des possibilités de recouvrement sur sinistres au taux de 68 % qui correspond à une moyenne du taux de recours ultime estimé (best estimate) à 77,5 %, auquel est appliquée une marge de prudence de 12,5 %.

Sur l'activité des professionnels, le taux appliqué est de 65 % pour l'immobilier professionnel.

Les prévisions de recours sont incluses dans le poste « provision de sinistres à payer ».

- Prévision de recours sur les cautions autres que les cautions de prêts

La prévision de recours est fondée sur le montant des sûretés réelles dont la Compagnie bénéficie. En l'absence de sûreté réelle, elles sont établies, selon la capacité à recouvrer la créance, sur appréciation du comité contentieux et provisionnement le cas échéant.

4.9. Réassurance

Le poste enregistre les primes versées aux réassureurs nettes des commissions prévues dans les traités ainsi que la prise en charge par le réassureur des charges de sinistres, nettes de recours.

4.10. Provision pour frais de gestion de sinistres

La provision pour « frais futurs de gestion des sinistres » (PFGS) est calculée à partir de la projection du nombre de dossiers en gestion dans les années ultérieures, ainsi que des coûts unitaires de réévalués chaque année.

4.11. Engagements sociaux

Les indemnités de départ en retraite et avantages similaires sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge, de l'ancienneté et de la probabilité de présence à la date d'attribution.

Le calcul tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements. Il opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés).

Le 5 novembre 2021, l'ANC a modifié sa recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ce texte introduit un choix de méthode pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait que le bénéficiaire soit présent lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Il s'agit principalement des Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

La Compagnie a appliqué ce texte pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. La méthode retenue est de répartir les droits à prestation à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

4.12. Présentation des charges par destination

Les charges sont comptabilisées par destination, en distinguant respectivement les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et d'administration des primes, les autres charges techniques et les frais de gestion des placements. Elles sont réparties à partir de la ventilation des charges par nature par le biais de clés analytiques.

4.13. Fonds de garantie

Deux fonds à caractère mutuel sont actuellement gérés par la Compagnie : l'un est géré directement par la CEGC, le second est en partenariat avec la SIAGI et a été abondé jusqu'en 1999 par les Caisses d'Épargne. Il n'y a plus de cotisations, les deux fonds sont gérés en run-off.

Les dépôts de garantie sont restitués aux clients lorsque les prêts arrivent à bonne fin. Il revient au gestionnaire des fonds de définir, pour chacun d'entre eux, la rétention sur les dépôts versés en fonction de la sinistralité constatée ou prévue.

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1 Placements

L'encours du portefeuille de placements, dont la gestion des actifs cotés est majoritairement déléguée à Ostrum Asset Management (Groupe BPCE), s'établit à plus de 4 Md€ en valeur bilan nette de provision à fin 2023, en légère hausse de + 6 M€, soit + 0,2 %. Cette progression provient principalement de :

- La baisse nette de -716 M€ sur l'encours de parts d'OPCVM monétaires, liée aux réinvestissements obligataires effectués dans l'année ;
- L'augmentation de + 682 M€ des obligations, en valeur bilan nette de provisions :
 - o Investissements de 757 M€ en 2023 ;
 - o Tombées (remboursements) et cessions de 75 M€ ;
- L'augmentation + 47 M€ sur les poches actions et FCPR :
 - o Investissements de 77 M€ ;
 - o Cessions de 25 M€ ;
- La baisse de -9,6 M€ des placements immobiliers en valeur bilan nette de provisions, liée en partie à de nouvelles dotations de provision pour dépréciation de - 6,4 M€ en 2023.

- La hausse des intérêts courus non échus pour plus de 3 M€

En K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et amort.	Dotations (-) Reprises (+) de provisions	31/12/2023
I - PLACEMENTS	4 032 105	1 712 013	-1 698 156	-11 020	4 034 942
Placements immobiliers	206 319	4 986	-8 208	-6 424	196 672
Titres de participation Entreprises liées	2 216	0	0	0	2 216
Actions cotées et FCPR	138 433	76 894	-25 327	-5 038	184 963
Parts d'OPCVM	1 480 255	872 883	-1 589 188	442	764 392
Obligations	2 204 881	757 250	-75 433	0	2 886 698
Autres placements (*) :					
- dépôts à terme	0	0	0	0	0
- autres dépôts	0	0	0	0	0
II - ACTIFS ASSIMILES	15 225	0	3 085	0	18 310
Intérêts courus non échus sur obligations	15 225	0	3 085	0	18 310
TOTAL	4 047 330	1 712 013	-1 695 071	-11 020	4 053 252

*Les valeurs d'achat et les valeurs nettes n'incluent pas de surcote/décote

en K€	2023				2022			
	Prix d'achat	Prov. & amort.	Valeur nette	Valeur de réal.	Prix d'achat	Prov. & amort.	Valeur nette	Valeur de réal.
Valeurs affectables à la représentation des engagements réglementés								
I - PLACEMENTS	4 062 596	-27 654	4 034 942	3 851 149	4 048 736	-16 631	4 032 105	3 684 393
Placements immobiliers	218 079	-21 406	196 673	206 832	221 298	-14 979	206 319	223 061
Actions et autres titres à rev. Var. (hors Opcvm)	193 427	-6 248	187 179	207 526	141 859	-1210	140 649	147 959
Parts OPCVM	764 392	0	764 392	769 513	1 480 697	-442	1 480 255	1 472 841
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 886 698	0	2 886 698	2 667 279	2 204 881	0	2 204 881	1 840 532
Autres prêts et assimilés (*)	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements évalués selon R343-09	2 886 698	0	2 886 698	2 667 279	2 204 881	0	2 204 881	1 840 532
Placements évalués selon R343-10	1 175 898	-27 654	1 148 244	1 183 871	1 843 854	-16 631	1 827 224	1 843 862
II - ACTIFS ASSIMILES	18 310	0	18 310	18 310	15 225	0	15 225	15 225
Intérêts courus non échus sur obligations	18 310	0	18 310	18 310	15 225	0	15 225	15 225
TOTAL I et II	4 080 906	-27 654	4 053 252	3 869 460	4 063 961	-16 631	4 047 330	3 699 618

Note 2**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques**

en k€	2023	2022	Variation
Part des réassureurs dans les PPNA	0	0	+ 0
* Provision des primes cédées nette des frais de gestion	0	0	+ 0
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	25 547	21 480	+ 4 068
* Part des réassureurs dans les SAP sur les cautions de prêts	- 6	-	6
- dont Marché des particuliers			
* Part des réassureurs dans les SAP en quote-part sur les autres cautions	25 596	20 873	+ 4 723
* Part des réassureurs dans les SAP en excess loss	-54	1 019	- 1 073
* Part des réassureurs dans les prov. pour risques en cours (primes XL à constituer)	12	-412	+ 424
TOTAL part des cessionnaires dans les provisions techniques	25 547	21 480	+ 4 068

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 25,6 M€ au 31.12.2023 contre 21,5 M€ au 31.12.2022. Il s'agit de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres des activités CMI, promotion immobilière, ADB-AI, entreprises et run-off. L'augmentation de la part des réassureurs provient principalement de la cession de la PSNEM sur le risque construction CMI.

Pour les activités de caution de prêts aux particuliers, aux professionnels, aux ES-LS et aux PME, la part des réassureurs dans les provisions techniques est nulle au 31.12.2023 comme au 31.12.2022 à la suite de l'application d'un clean-Cut en fin d'année. La procédure de clean-Cut vise à apurer l'ensemble des provisions et prévisions de recours cédées et à les inscrire en sinistres payés et recours encaissés cédés. Le risque résiduel est ainsi conservé par CEGC.

Note 3**Créances**

La ventilation des créances selon leur durée résiduelle est sans objet, toutes les créances étant immédiatement exigibles (durée < 1 an). Le détail des postes de créances est le suivant :

En K€	2023	2022	Variation
PANE	6 654	5 891	+ 763
Primes acquises non émises brutes	7 020	6 294	+ 726
Primes à annuler	-366	-403	+ 37
Autres créances s/ opérations assurances	3 163	3 714	- 551
Primes à recevoir	0	0	+ 0
Assurés	3 163	3 714	- 551
Créances sur opérations de réassurance	5 449	1 873	+ 3 576
Créances sur réassurance / sinistres cautions de prêts	5 449	0	+ 5 449
Créances sur réassurance / sinistres autres cautions	0	1 873	- 1 873
ETAT & ORGANISMES SOCIAUX	60	19	+ 42
PERSONNEL	1 186	0	+ 1 186
DEBITEURS DIVERS	293 623	246 867	+ 46 755
Créances / sinistres nettes de provisions	258 314	223 993	+ 34 321
Créances sur débiteur / sinistres	737 960	663 599	+ 74 361
Provisions s/ créances sinistres	-479 646	-439 606	- 40 040
Autres débiteurs	35 309	22 874	+ 12 435
TOTAL - Créances	310 136	258 364	+ 51 772

Les créances nées d'opérations d'assurance directe (PANE et autres créances s/ opérations d'assurances) présentent un solde de 9,8 M€ au 31.12.2023 contre un solde de 9,6 M€ au 31.12.2022. Ces créances sont essentiellement composées de :

- PANE nette de PAP pour 6,7 M€ contre 5,9 M€ au 31.12.2022, cette augmentation est liée à la progression du volume de factures à terme échu sur l'activité des entreprises et à un décalage temporel dans la facturation de certains contrats cautions structurées ;
- Créances assurées nettes de provisions pour 3,2 M€ contre 3,7 M€ au 31.12.2022 : il n'y a plus de primes à recevoir en raison du nouveau process de règlement des primes sur les cautions de prêts immobiliers aux particuliers qui ne permet plus de recevoir d'encaissements avant l'enregistrement en primes émises.

Le poste « Débiteurs divers » s'élève à 293,6 M€ au 31 décembre 2023 contre 246,9 M€ au 31 décembre 2022. Il comprend les créances (principal, intérêts et accessoires) à recouvrer nettes de provisions, détenues par subrogation après paiement des sinistres sur les cautions de prêts aux particuliers et aux professionnels, qui ont fortement augmenté en 2023.

Note 4 Actifs immobilisés

Les immobilisations incorporelles, présentées au bilan net des amortissements et provisions, sont essentiellement des logiciels informatiques acquis ou développés par la Compagnie.

Le poste « Développements internes » correspond notamment aux applicatifs de gestion des différentes activités de la compagnie.

Les actifs incorporels sont également constitués des fonds de commerce suivants :

- le fonds de commerce lié à l'activité de contrôle des contrats de construction pour une valeur de 45,7 K€, déprécié en totalité ;
- le fonds de commerce de la Compagnie à La Réunion pour une valeur de 99,1 K€ ;
- les fonds de commerce rachetés à The St Paul International Insurance Compagny Limited concernant, d'une part, les cautions délivrées aux gestionnaires de stations-services au bénéfice des compagnies pétrolières et, d'autre part, l'activité des professions réglementées des administrateurs de biens et agents immobiliers et des entreprises de travail temporaire, pour des valeurs respectives de 185 K€ et 150 K€ ;
- le fonds de commerce provenant du rachat à Tourisme Expansion concernant les cautions de prêts brasseurs pour 301 K€ et déprécié en totalité (arrêt de l'activité) ;
- le fonds de commerce lié à l'activité douanes et accises provenant de la transmission universelle de patrimoine avec Cegi Courtage en 2007 pour une valeur de 335 K€ ;
- le fonds de commerce lié à l'acquisition du portefeuille CNP Cautions pour une valeur de 275 K€ dont la partie ETT a fait l'objet d'une cession en 2023 ;
- Le fonds de commerce lié à l'acquisition de la clientèle Cautialis pour 1 600 K€.

En valeur

Actifs immobilisés	2023			2022	Variation
	Brut	Amort. & provision	Net	Net	
Logiciels	4 507	-3 090	1 417	1 345	72
Développements internes	80 428	-62 081	18 348	19 502	-1 154
Immobilisations incorporelles en cours	2 789		2 789	6 746	-3 958
Fonds de commerce	2 991	-347	2 644	2 644	- 0
Total Immobilisations Incorporelles	90 715	-65 518	25 198	30 237	-5 040
Agencements des constructions	0	0	0	165	-165
Matériel informatique	0	0	0	3	-3
Matériel de bureau	0	0	0	0	0
Mobilier de bureau	0	0	0	21	-21
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	100	-100
Total Immobilisations Corporelles	0	0	0	289	-289
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	90 715	-65 518	25 198	30 526	-5 328

En variation

En K€	Brut 2022	Transferts	Acquisitions	Cessions	Brut 2023
Logiciels	3 854	0	653	0	4 507
Développements internes	76 834	2 343	1 251	0	80 428
Immobilisations incorporelles en cours	6 746	-2 343	-8	1 607	2 788
Fonds de commerce	2 991	0	0	0	2 991
Total Immobilisations Incorporelles	90 425	0	1 897	1 607	90 715
Agencements des constructions	4 600	0	0	4 600	0
Matériel informatique	34	0	0	34	0
Matériel de bureau	4	0	0	4	0
Mobilier de bureau	1 104	0	0	1 104	0
Immobilisations corporelles en cours	100	0	0	100	0
Total Immobilisations Corporelles	5 842	0	0	5 842	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	96 267	0	1 897	7 449	90 715

Les immobilisations incorporelles brutes augmentent de + 0,3 % entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023 soit une augmentation de + 0,3 M€, liée au développement du projet Icare Corporate-Inova. En valeur nette, les immobilisations incorporelles représentent 25,2 M€ au 31.12.2023 contre 30,2 M€ au 31.12.2022.

Les immobilisations corporelles brutes diminuent de 100 % entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023 en raison de la mise au rebut des immobilisations à la suite du déménagement en juin 2023 dans les nouveaux locaux. En valeur nette, les immobilisations corporelles sont nulles au 31.12.2023 contre 0,3 M€ au 31.12.2022.

La variation du poste immobilisations incorporelles en cours de 4 M€ est lié aux événements suivants :

- Dans le cadre du projet de revue de trajectoire SI sur les applicatifs de gestion Corporate, les développements réalisés sur les périmètres ADBAI-CMI (dans le cadre du projet Spark) ne seront pas réutilisés, c'est pourquoi ils ont été mis au rebut. Le montant de cession s'élève à 1,6 M€.
- La mise en production de l'outil de gestion de sinistres Corporate pour 2,3 M€.

Note 5 Comptes de régularisation – actif

Les frais d'acquisition reportés composent l'essentiel du poste (81,8% de son montant). Les frais d'acquisition reportés comprennent l'ensemble des charges engagées pour la commercialisation et la souscription des affaires (les commissions versées aux apporteurs d'affaires et les frais généraux). Ces frais sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date d'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais et, au maximum, sur une durée de cinq ans.

L'étalement des frais d'acquisition au 31 décembre 2023 s'effectue selon l'échéancier suivant :

En K€	TOTAL	N+1	N+2	N+3	N+4
FAR sur cautions de prêts	208 677	86 357	64 571	40 646	17 103
FAR sur autres cautions	7 023	5 172	1 400	390	61
TOTAL des FAR	215 700	91 529	65 970	41 037	17 164

Note 6 **Capitaux propres**

Compte tenu des décisions de l'Assemblée générale du 25 mai 2023, ayant approuvé les comptes au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont passés de 738,6 M€ au 31 décembre 2022 à 704,9 M€ à la clôture 2023.

Variation des capitaux propres

En K€	2022	Affectation du résultat et dividendes versés	Augmentation ou Diminution de capital	Résultat de l'exercice	Autres	2023
Capital social	262 391	-	-	-	-	262 391
Prime de fusion	66 563	-	-	-	-	66 563
Prime émission	133 069	-	-	-	-	133 069
Report à nouveau	54	80	-	-	-	134
Réserves ordinaires	174 952	-	-	-	-	174 952
Résultat	101 538	-101 538	-	67 745	-	67 745
TOTAL	738 567	-101 458	0	67 745	0	704 854

Note 7 **Provisions techniques**

En K€	2023	2022	Variation
Provisions pour primes non acquises	2 945 971	2 860 663	+ 85 308
Provisions pour sinistres	292 920	268 208	+ 24 712
- Provision pour sinistres à payer sur cautions de prêts	110 872	85 624	+ 25 248
- Provision pour sinistres à payer sur autres cautions	183 572	168 721	+ 14 852
- Provision pour sinistres à payer sur acceptations	0	0	+ 0
- Prov. / frais futurs de gestion du contentieux sur autres cautions	17 240	16 871	+ 369
- Prov. / frais futurs de gestion du contentieux sur cautions de prêts	65 682	58 962	+ 6 720
- à déduire Prévisions des recours à encaisser	-84 446	-61 970	- 22 476
- à déduire Prévisions des recours à encaisser sur acceptations	0	0	+ 0
TOTAL	3 238 891	3 128 871	+ 110 020

Le solde des provisions pour primes non acquises (PPNA) s'élève à 2 946 M€ au 31 décembre 2023, en progression de + 3 % par rapport à 2022.

Ces provisions sont composées de la manière suivante :

- Activité de cautions de prêts aux particuliers : 2 775 M€ au 31.12.2023 contre 2 693 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de + 3 % sur la période.
Le ratio PNA / encours cautionné est stable entre 2022 et 2023 à 1,1 %.
- Autres activités (autres cautions de prêts et clientèles corporate) : 171,42 M€ au 31.12.2023 contre 167,9 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de 2,1 % sur l'exercice s'expliquant principalement par les effets suivants :
 - Hausse des PNA de 4,3 M€ sur l'activité des professionnels s'élevant au 31.12.2023 à 87,3 M€. Le taux de PNA sur encours cautionné est stable à 2,05 % en 2023 contre 2,03 % en 2022 ;
 - Hausse des PNA de 1,6 M€ sur l'activité de l'économie sociale et du logement social s'élevant au 31.12.2023 à 57,5 M€. Le taux de PNA sur encours cautionné atteint 2,22 % ;
 - Baisse des PNA sur les autres activités de - 2,4 M€.

Le solde des provisions pour sinistres s'élève à 292 M€ au 31 décembre 2023, en hausse de 9 % par rapport à 2022.

Ces provisions sont composées de la manière suivante :

- Activité de cautions de prêts aux particuliers : 104 M€ au 31.12.2023 contre 92 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de 13 % sur la période.
- Autres activités (autres cautions de prêts et clientèles corporate) : 189 M€ au 31.12.2023 contre 176 M€ au 31.12.2022 soit une hausse de 7 % sur la période s'expliquant principalement par les effets suivants :
 - Hausse des provisions pour sinistres de 22 M€ sur les garanties aux constructeurs de maisons individuelles du fait de la dotation de la PSNEM (Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés) sur l'assurance construction pour 10 M€ (provisionnement règlementaire à hauteur de 80 % des primes émises environ) et du provisionnement de plusieurs dossiers sur le segment des garanties financières, dont AST pour 12 M€, LES MAISONS GERARD RAFFIN SARL pour 2,7 M€, MAISONS EURO France pour 1,4 M€ et MAISONS DELTA SA pour 1,2 M€, partiellement compensé par la diminution des provisions sur le dossier SEISSIGMA (- 5,7M €);
 - Baisse des provisions pour sinistres de 6 M€ sur les cautions et garanties aux Entreprises avec notamment le dossier Caillé repris en totalité (6 M€) et de 4 M€ sur le segment ADB-AI avec notamment la reprise des provisions associées aux dossiers Syndic Immo Discount et Cabinet Fabre Immobilier à hauteur de 2,5 M€ chacun.

Note 8 Provisions pour risques et charges

En K€	2022	Dotation	Reprise	2023	Variation
Provision pour indemnités de fin de carrière	2 661	230		2 890	+ 230
Provision pour médailles du travail	595	88	89	594	- 1
Provision pour congés ancienneté	849	116	90	875	+ 26
Provision pour litige	293	918	18	1 193	+ 901
Provision redressement URSSAF	383	33	383	33	- 351
TOTAL	4 781	1 384	579	5 585	+ 805

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 5,6 M€ au 31.12.2023 contre 4,8 M€ au 31.12.2022. Elles comprennent principalement les provisions au titre des engagements sociaux et au titre des litiges :

- Indemnités de fin de carrière pour 2,9 M€ ;
- Médaille du travail pour 0,6 M€ ;
- Congés ancienneté pour 0,9 M€ ;
- Litiges pour 1,2 M€ ;
- Redressement URSSAF pour 33 k€ ;

En k€	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/23	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/22
Valeurs actualisées des engagements non financés (a)	0	2 890	875	594	4 359	0	2 661	849	595	4 105
Ecart actuariel et coûts des prestations passées (b)					0					
Juste valeur des actifs de couverture (c)					0					
Solde net au bilan (a)-(b)+(c)	0	2 890	875	594	4 359	0	2 661	849	595	4 105
Passif	0	2 890	875	594	4 359	0	2 661	849	595	4 105
Actif										
En k€	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/23	CGPCE	Retraites	Congés ancienneté	Médailles	Total 31/12/22
Coût des services rendus de la période		227	101	77	405		227	101	77	405
Coût financier	0	44	12	8	64	0	44	12	8	64
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 12 Engagements hors bilanEngagements reçus

En K€	2023	2022	Variation
Nantissement reçus des réassureurs (*)	5 646	5 662	- 15
Garanties reçues des assurés :	286 236	207 608	+ 78 627
- Hypothèques	159 093	143 504	+ 15 589
- Cautions bancaires	66 041	1 051	+ 64 990
- Droit représentatif d'engagement hors bilan remis en fiducie	0	0	
- Nantissements	61 101	63 053	- 1 952
TOTAL	291 882	186 546	78 612

(*) dont Hannover Ruckrsoch (2 732 K€), Axis Ré (720 K€), Odyssey Ré (461 K€) et Transatlantic Ré (424 K€).

Engagements donnés

En K€	2023	2022	Variation
Cautions données en garanties	0	0	+ 0
Engagements donnés financiers	42 084	35 752	+ 6 332
- FCPR - Investissement restant à libérer	0	0	+ 0
TOTAL	42 084	35 752	+ 6 332

Les engagements délivrés par CEGC dans le cadre de ses agréments sont inscrits au passif de son bilan, les engagements réglementés étant traduits par les provisions techniques couvrant le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats.

Note 13 Ventilation des primes et autres produits par secteur d'activité**a) Secteur : Assurance****Affaires directes**

En K€	2023	2022	Variation
Cautions Particuliers	364 128	529 801	- 165 672
Cautions Professionnels	17 975	19 098	- 1 123
Cautions ESLS	6 544	8 840	- 2 296
Sous-total des cautions de prêts	388 647	557 738	- 169 091
Cautions Constructeurs de maisons individuelles	22 407	28 341	- 5 934
Cautions Agents immobiliers et Administrateurs de biens	20 836	19 529	+ 1 307
Cautions Promotion immobilière	14 400	13 621	+ 779
Cautions Entreprises	53 424	28 380	+ 25 043
Cautions R.C.	0	1	- 1
Cautions loyers impayés	605	154	+ 451
Sous-total des autres cautions	111 672	90 026	+ 21 646
Variation des Primes acquises et non émises	726	-1 786	+ 2 513
Variation des Primes à annuler	37	-150	+ 187
Sous-total des affaires directes	501 082	645 828	- 144 746

Acceptations

En K€	2023	2022	Variation
Primes sur acceptations	9 571	33 551	- 23 980
TOTAL SECTEUR DE L'ASSURANCE	510 653	679 379	- 168 726

b) Autres produits techniques

En K€	2023	2022	Variation
Souscription et gestion des assurances techniques	1 618	2 094	- 476
Divers	439	547	- 108
TOTAL PRODUITS TECHNIQUES	2 058	2 641	- 584

TOTAL	512 711	682 020	- 169 310
-------	---------	---------	-----------

Au 31 décembre 2023, les primes émises brutes de cession en réassurance de CEGC sont en baisse de 168,7 M€ et atteignent 510,7 M€ contre 679,4 M€ au 31 décembre 2022.

Note 14 Charges de sinistres

En K€	2023	2022	Variation
Sinistres en principal décaissés	-187 356	-164 331	-23 025
Pertes et récupérations sur créances soldées	-19 086	-39 556	20 470
Frais de règlement des sinistres	-9 113	-7 368	-1745
Recours sur sinistres décaissés	168 487	154 848	13 639
Variations des provisions de créances sur sinistres	-39 878	1 730	-41 607
Prestations et Frais Payés nets de recours	-86 946	-54 677	-32 269
Intérêts sur créances / sinistres	20 013	9 340	10 672
Variation des provisions / sinistres à payer	-17 624	-40 590	22 966
Variation des provisions / frais futurs de gestion des sinistres	-7 088	-3 244	-3 844
Charge des provisions pour sinistres à payer	-4 699	-34 494	29 795
TOTAL	-91 645	-89 171	-2 474

La charge de sinistres brute de cession aux réassureurs s'élève à - 91,6 M€ au 31 décembre 2023 contre - 89,2 M€ au 31 décembre 2022, soit une sinistralité en augmentation de 2,5 M€ (+2,8 % vs l'exercice 2022).

Evolution des règlements de sinistres sur trois ans par exercice de survenance :

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
Inventaire 2023	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements	151 836	87 962	133 406	160 729	151 801
Recours	-72 914	-38 339	-52 319	-54 526	-12 831
Provisions de sinistres	25 024	29 932	33 614	63 031	85 253
Prévisions de recours	-24 828	-24 084	-41 733	-77 759	-91 431
Total sinistres	79 118	55 471	72 967	91 475	132 792
Primes acquises	322 235	349 958	330 103	443 881	425 345
Pourcentage sinistres / primes acquises	25%	16%	22%	21%	31%

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
Inventaire 2022	2019	2020	2021	2022	
Règlements	152 522	85 265	132 000	136 856	
Recours	-64 646	-32 864	-37 314	-24 689	
Provisions de sinistres	25 756	36 651	39 607	102 181	
Prévisions de recours	-31 659	-28 204	-55 301	-101 279	
Total sinistres	81 973	60 848	78 991	113 070	
Primes acquises	322 235	349 958	330 103	443 881	
Pourcentage sinistres / primes acquises	25%	17%	24%	25%	

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
Inventaire 2021	2019	2020	2021		
Règlements	150 678	82 232	116 678		
Recours	-54 882	-20 756	-12 466		
Provisions de sinistres	24 770	43 128	63 888		
Prévisions de recours	-39 585	-39 984	-71 614		
Total sinistres	80 982	64 620	96 486		
Primes acquises	322 235	349 958	330 103		
Pourcentage sinistres / primes acquises	25%	18%	29%		

Evolution des ratios sinistres / primes acquises sur cinq ans, par exercice de survenance :

S/PA	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Années 2019	27%	24%	25%	25%	25%
Années 2020		31%	18%	17%	16%
Années 2021			29%	24%	22%
Années 2022				25%	21%
Années 2023					31%

Note 15 Réassurance

En K€	2023	2022	Variation
Cessions - primes émises	-125 093	-114 178	- 10 914
Cessions - primes non acquises	1 266	-2	+ 1 269
Cessions - primes acquises	-123 826	-114 180	-9 646
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 781	2 510	+ 4 271
Part des réassureurs dans les provisions de sinistres	3 644	5 950	- 2 306
Cessions - charge de sinistres	10 425	8 459	1 965
Commissions reçues des réassureurs	22 814	18 453	+ 4 360
Solde de réassurance	-90 588	-87 268	- 3 320

Le solde de réassurance au 31.12.2023 s'élève à - 90,6 M€ contre - 87,3 M€ au 31.12.2022.

Le résultat de réassurance peut être décomposé par traités :

- - 53,6 M€ (charge pour la Compagnie) pour les traités « cautions de prêts » (particuliers, professionnels, ESLS et PME) contre - 62,3 M€ au 31.12.2022 ;
- - 36,9 M€ (charge pour la Compagnie) pour les traités couvrant les activités CMI, Pack'CO, promotion immobilière, entreprises, ADB-AI et Cautions structurées contre - 25 M€ au 31.12.2022.

Solde de réassurance cautions de prêts (Particuliers, professionnels, ESLS et PME) : - 53,6 M€

Nette de No Claim Bonus, les primes cédées s'élèvent à - 59,8 M€ (contre - 64,8 M€ au 31.12.2022) :

- 53,6 M€ au titre du traité de capital management
- 6,1 M€ au titre du traité en excédent de sinistres par débiteur (niveau de rétention de la première tranche fixé à 0,1 M€ avec une portée de 0,25 M€ et une rétention de la seconde tranche à 0,35 M€ pour une portée de 2,65 M€)

Le montant de sinistres cédés sur ces activités s'élève à 6,2 M€ au 31.12.2023 et se compose principalement de :

- La part des réassureurs dans les prestations payées pour 64,8 M€ ;
- Les recours cédés en réassurance pour - 58,7 M€ ;

La variation de la part des réassureurs dans les PSAP étant nulle suite au clean-Cut opéré en fin d'année.

Note 16 Produits et charges des placements

En K€	2023	2022	Variation
Revenus des participations	233	279	- 46
Revenus des placements immobiliers	8 301	10 724	- 2 423
Revenus des placements en actions	7 611	11 136	- 3 525
Revenus des placements en obligations	47 898	41 702	+ 6 196
Autres revenus	2 084	371	+ 1 713
Produits courants des placements	66 126	64 211	+ 1 915
Frais financiers avec les entreprises liées	-15 481	-6 877	- 8 604
Frais de gestion des placements	-5 577	-6 568	+ 991
Commissions, honoraires, intérêts et agios	-76	-75	- 1
Autres charges des placements	-7 872	-14 556	+ 6 684
Charges courantes des placements	-29 005	-28 076	-929
Plus-values réalisées	27 194	92 495	- 65 301
Reprises de provisions	2 233	1 539	+ 694
Dotations aux amortissements et provisions	-13 256	-1 905	- 11 351
Moins-values réalisées	-8 089	-89 040	+ 80 951
Produits et charges non courants	8 082	3 089	+ 4 993
Produits nets des placements financiers	45 203	39 224	+ 5 979

Le **résultat financier** 2023 s'élève à 45,2 M€, en hausse de 6 M€, (+ 15,2 %) sur un an, principalement dû aux résultats des fonds monétaires, réalisés sur l'année 2023.

Allocation des produits financiers

Les produits et charges des placements initialement comptabilisés en résultat non technique sont affectés au résultat technique conformément aux dispositions de l'article 337-11 du règlement ANC N° 2015-11, selon le calcul suivant :

En K€	2023	2022	Variation
(A) Produits nets des placements financiers	45 203	39 224	+ 5 978
Provisions techniques au net de réassurance (1)	3 212 501	3 107 391	+ 105 110
Capitaux propres (2)	704 854	738 567	- 33 713
(B) Taux d'affectation au résultat technique			
= (1) / (1) + (2)	82,01%	80,80%	- 1,21%
Total des produits financiers alloués (A x B)	37 070	31 692	+ 5 378

Note 17 Produits et charges exceptionnels

En K€	2023	2022	Variation
Pénalités sur contestation d'impôts et amendes	-	-	-
Produits cession immobilisations	28	72	-44
Produits exceptionnels	28	72	-44
Valeur nette comptable actifs cédés	- 1 727	132 -	1 595
Charges exceptionnelles	- 1 727	132 -	1 595
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 699	- 60 -	1 639

Le résultat exceptionnel est de - 1 699 K€ au titre de l'exercice 2023, lié à la mise au rebut des immobilisations à la suite du déménagement de l'entreprise.

Note 18 Ventilation des produits et charges techniques

La Compagnie exerce ses activités sous plusieurs branches d'agrément ministériel : la branche 15 - cautions, la branche 13 - responsabilité civile générale (RC), les branches 8 et 9 pour le produit Dommage Ouvrage Responsabilité Civile Décennale et la branche 16 - pertes pécuniaires diverses pour le produit de Garanties Loyers Impayés, ainsi que la branche 14.

L'activité assurance construction atteint 13 254 K€ en regard de 497 399 K€ de primes sur l'activité cautions.

Note 19 Analyse de la formation des charges de gestion du compte de résultat

L'analyse des fonctions exercées dans l'entreprise permet de répartir les charges soit directement pour les charges de production, soit indirectement par le biais de clés de répartition pour les charges fonctionnelles. Les clés de répartition sont le plus souvent fondées sur la masse salariale concernant les charges et taxes de personnel, sur la typologie des projets pour les développements informatiques ou sur l'effectif pour les autres frais généraux.

Montants des charges par nature (en K€)	Frais	Frais de	Frais	Autres charges	Charges de	Total
	D'acquisition	Règlement de sinistres	d'admin.	Techniques	Placement	
Achats	0	0	0	0	0	0
Services extérieurs	11 085	2 375	5 459	13 150	505	32 574
Autres services extérieurs	6 078	1 440	2 499	10 600	4 625	25 242
Autres charges de gestion	2	0	0	10	0	12
Charges du personnel	20 965	4 726	4 616	13 332	405	44 044
Impôts et taxes	2 100	492	467	3 234	40	6 333
Dotations aux amortissements	3 110	80	1 633	1 255	2	6 080
Commissions versées aux intermédiaires	68 982					68 982
Total des charges réparties 2023 (A)	112 323	9 113	14 674	41 580	5 577	183 267
Total des charges réparties 2022(A)	142 242	7 368	14 187	42 777	6 568	213 141

Les frais d'acquisition sont amortis sur la durée des garanties avec un maximum de cinq ans. Leur variation sur l'exercice s'établit comme suit :

En K€	2023	2022
Parts des frais d'acquisition engagés sur l'année à reporter	-73 814	-98 970
Parts des frais d'acquisition sur exercices antérieurs imputés	92 298	84 714
Variation des frais d'acquisition reportés (B)	18 484	-14 256

Récapitulatif des postes de charges des résultats technique et non technique, nettes de FAR :

	Compte de résultat technique				Compte de résultat non technique	TOTAL
	Prestations et frais payés	Frais d'acquisition	Frais d'admin.	Autres charges techniques	Charges de gestion des placements	
Total des frais de gestion A +B						
2023	9 113	130 807	14 674	41 580	5 577	201 752
2022	7 368	127 986	14 187	42 777	6 568	198 885
Evolution 2023/2022	24%	2%	3%	-3%	-15%	1%

Note 20 Participation des salariés

La Compagnie a provisionné la participation des salariés selon la méthodologie du groupe BPCE. La dotation 2023 s'élève à 1 355 K€ contre 1 355 K€ en 2022.

Note 21 Impôts (charge)

En K€	2023	2022	Variation
Impôt au taux normal	0	0	+ 0
Impôt Intégration Fiscale	30 685	23 632	+ 7 053
Autres	0	0	+ 0
TOTAL	30 685	23 632	+ 7 053

Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé pour toutes les entreprises à 25 %. L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, La Compagnie a intégré le groupe fiscal BPCE.

L'impôt passe de 23,6 M€ au 31.12.2022 à 30,7 M€ au 31.12.2023, soit une hausse de la charge de + 7,1 M€. Cette variation s'explique principalement par la hausse des écarts de valeurs liquidatives des OPCVM au 31/12/2023.

La réclamation fiscale au titre de 2019 a fait l'objet d'une restitution d'impôt de la part de la DGE, en date du 15/12/2023, pour un montant total de 1 583 131,71 euros (dont 125 367,71 euros d'intérêts moratoires), Pour rappel cette réclamation concernait des sommes réparties en provenance des FCPE et sur les remboursements de primes d'émission en provenance de SCI.

CEGC a donc provisionné au 31/12/2023 un produit d'IS à recevoir, à hauteur des dégrèvements sollicités au titre des exercices 2018 et 2020, pour un montant respectif de 597 746 € et 342 942 €.

6. AUTRES INFORMATIONS

Note 22 Effectif

Effectif au 31 décembre 2023, par catégories professionnelles, rémunéré directement par la Compagnie :

	2023		2022	
	ETP moyens	Contrats fins	ETP moyens	Contrats fins
CDI + CDD + Personnel détaché				
Non Cadre	69	80	77	88
Cadre	293	318	281	297
Total	362	398	358	385

Note 23 Ventilation des charges de personnel

En K€	2023	2022	Variation
Salaires et traitements	25 393	25 030	+ 364
Charges de retraites (pensions)	3 583	2 958	+ 625
Autres charges sociales et fiscales	13 994	13 111	+ 882
Intéressement et participation	3 746	3 826	- 79
TOTAL	46 717	44 925	+ 1 792

Les salaires et traitements augmentent de 1,8 M€ sur un an, en lien avec la progression des effectifs moyens de + 1 % et l'application des mesures de révisions individuelles et collectives.

Note 24 Rémunérations accordées aux membres des organes d'administration

Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration se sont élevés à 12,6 K€ sur l'exercice 2023.

Note 25 Consolidation

Les comptes individuels de la Compagnie sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE située au 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris, par la méthode de l'intégration globale. BPCE ne consolide pas les filiales contrôlées qui ne contribueraient pas de manière significative à ses comptes consolidés. Le caractère significatif est évalué au travers de seuils spécifiques en fonction des métiers de rattachement de la filiale.

Note 26 Liste des filiales et des participations

Dénomination - Siège social	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts & avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Dividendes	Valeur nette des titres	Cautions hors bilan	Résultat
Filiales à plus de 50%					
SCESRA, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	78	100%	78	-671	10 269
	3 350	0	78	0	470
SCI SACCEF Immobilier, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	4 237	100%	6 953	1 149	507
	5 100	0	6 953	-	333
CEGC CONSEIL, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	801	100%	1 350	-293	49
	590	0	801	0	4
SCI SACCEF LA BOETIE, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	9 641	100%	9 641	-10 012	0
	9 976	0	9 641	0	335
SCI SACCEF CHAMPS ELYSEES, 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	7 439	100%	10 228	8 013	1 488
	7 650	0	12 806	-	-857

Les données sont en K€.

Note 27 Opérations avec les entreprises liées

	Créances	Dettes	Consolidées en intégration globale par BPCE	Avec lien de participation, non consolidées par BPCE
	2023	2023		
Créances et Dettes nées d'opération de réassurance directe				
Surassur	5 449	-	x	-
Comptes courants et caisses				
CE IDF	18		x	-
NATIXIS	12 158	-	x	-
Créances et Dettes diverses				
SCESRA		702	-	x
Compte courant SCI SACCEF	1 149	-	-	x
Compte courant SCI LA BOETIE		10 012	-	x
Compte courant SCI CHAMPS ELYSEES	8 013	-	-	x
Fournisseurs reseaux Caisses d'Épargne		515	x	-
Foncière Ecureuil	606	-	x	-
CEGC CONSEIL		293	-	x
BPCE	2 401	-	x	-
NATIXIS		30		
FNP		12 266	x	-
Passifs subordonnés				
Emprunt subordonné		552 181	x	-
Dettes envers des établissements de crédit				
Commissions dues à Banque Populaire	-	13 025	x	-
Commissions dues à Caisse Epargne	-	53 967	x	-
Commissions dues à NATIXIS	-	-	x	-

Détail des emprunts subordonnés :

1/ Montant en principal du Prêt 250 000 000 euros

Date de mise à disposition : 3 octobre 2019

Taux fixe égal à 1,485 % l'an

Le Prêt sera remboursé en totalité en une seule fois le 3 octobre 2029

2/ Montant en principal du Prêt 150 000 000 euros

Date de mise à disposition : 15 octobre 2020

Taux fixe égal à 1,66 % l'an

Le Prêt sera remboursé en totalité en une seule fois le 15 octobre 2030

3/ Montant en principal du Prêt 150 000 000 euros

Date de mise à disposition : 30 novembre 2022

Taux fixe annuel 5.938% annuel

Les intérêts annuels jusqu'en 2027 sont constants, soit 8 907 000 euros.

Taux de Réinitialisation plus une marge de 332,5 points de base pour la période courant du 30 novembre 2027 (inclus) à la date de remboursement

A moins d'avoir fait l'objet d'un remboursement anticipé, le Prêt sera remboursé en totalité en une seule fois le 30 novembre 2037

Note 28 Honoraires de commissaires aux comptes

En K€ (montants HT), exercice 2023	PWC Audit	MAZARS
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	188,5	188,5
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	16,2	16,2
Honoraires SACC	0	231
TOTAL	204,7	435,7

Note 29 Implantations dans un pays non coopératif

Néant.